

Bulletin du

Conseil communal

Lausanne

N° 12/I

Séance du mardi 22 février 2011, première partie

Présidence de M. Roland Rapaz (Soc.), président

Sommaire

Ordre du jour	315
Ouverture de la séance	322
Communication :	
Crédits d'investissements du patrimoine administratif 2010.	323
Courriel :	
Absence de M ^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine (M ^{me} Marilou Rossier)	338
Question :	
N° 90 Question N° 90 de M. Laurent Guidetti (M. Laurent Guidetti).	322
Interpellation :	
«Echanges de terrains entre la Ville de Lausanne et CFF Immobilier, à Malley et à la Gare de Lausanne (<pôle muséal>» (M. Ulrich Doepper). <i>Dépôt</i>	338
Motions :	
1. «Critères d'attribution et conditions locatives du patrimoine de la Ville de Lausanne» (M ^{me} Isabelle Truan et consort). <i>Dépôt</i>	338
2. «Des toits publics pour <Le miel des toits de Lausanne>» (M ^{me} Graziella Schaller Curiotto). <i>Dépôt</i>	338
3. «Pour le réaménagement de la baie d'Ouchy, afin d'y créer des espaces naturels, de détente et de baignade» (M. Vincent Rossi et consorts). <i>Dépôt</i>	338
4. «Qualité de vie en ville : pour une vraie place des Bergières» (M ^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts). <i>Dépôt</i>	338
5. «PPA Front Jomini : pour plus de participation !» (M ^{me} Elisabeth Müller) <i>Rapport polycopié</i> de M ^{me} Françoise Longchamp, rapportrice.	355
<i>Discussion</i>	356
Pétition :	
Concernant les deux-roues en ville de Lausanne (M. Basile Zweifel [1 signature]) <i>Rapport polycopié</i> de M. Jean-Charles Bettens, rapporteur	353
<i>Discussion</i>	354

Postulat :

« Construire un quartier de forte densité en transformant et en remplaçant les bâtiments du quartier des SI.
Demande d'une étude d'un plan partiel d'affectation » (M. Maurice Calame et consorts)
Rapport photocopié de M. Jean Meylan, rapporteur. 352

Questions orales 339

Préavis :

N° 2011/8 Déménagement du Service d'organisation et d'informatique (SOI). Utilisation des locaux du SOI pour répondre aux besoins du Service social ainsi que de divers services de l'Administration communale (Sécurité sociale et Environnement, Administration générale et Finances, Culture, Logement et Patrimoine). 342
Rapport photocopié de M. David Payot, rapporteur. 347
Discussion 348

Ordre du jour

11^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 15 février 2011 à 18 h 00 et 20 h 30

12^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 22 février 2011 à 18 h 00 et 20 h 30

A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Communications.

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

R2. *Postulat de M^{me} Natacha Litzistorf Spina*: «La santé des populations, c'est aussi l'affaire des Villes!» (SSE). ROLAND PHILIPPOZ.

R3. *Pétition de l'Association Route du Signal et consorts (207 sign.)*: «Pour une voie à sens unique à la route du Signal». (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (NKIKO NSENGIMANA).

R4. *Rapport-préavis N° 2010/12*: Postulat de M. Roland Rapaz «Pour la construction d'une liaison praticable pour tout un chacun entre le Flon et Sévelin». Postulat de M. Charles-Denis Perrin «Pour l'étude d'une station du TSOL à Sévelin». (Trx). JEAN TSCHOPP.

R5. *Motion de M^{me} Natacha Litzistorf Spina*: «Pour une politique de sécurité urbaine à Lausanne». (SPS). NKIKO NSENGIMANA.

R6. *Postulat de M^{me} Elisabeth Wermelinger*: «Espace Riponne»: la maison lausannoise des seniors et des organisations actives en faveur des aînés». (SSE). JEAN-LUC CHOLLET.

R7. *Postulat de M. Maurice Calame et consorts*: «Construire un quartier de forte densité en transformant et en remplaçant les bâtiments du quartier des SI. Demande d'une étude d'un plan partiel d'affectation». (Trx). JEAN MEYLAN.

R10. *Pétition de M. Basile Zweifel (1 sign.)* concernant les deux-roues en ville de Lausanne. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (JEAN-CHARLES BETTENS).

R12. *Motion de M^{me} Elisabeth Müller*: «PPA Front Jomini: pour plus de participation!» (Trx). FRANÇOISE LONGCHAMP.

R13. *Postulat de M^{me} Isabelle Mayor et consorts*: «Pour une journée hebdomadaire sans viande ni poisson dans les réfectoires scolaires communaux lausannois: à la (re)découverte du goût en ménageant l'environnement!» (EJE). STÉPHANE MICHEL.

R14. *Motion de M. David Payot*: «La sécurité est l'affaire du public.» (SPS). JEAN-LUC CHOLLET.

R17. *Postulat de M^{me} Françoise Longchamp*: «Un travail avant l'aide sociale: une mesure adéquate pour notre Commune». (SSE). FRANCISCO RUIZ VÁZQUEZ.

R18. *Postulat de M^{me} Florence Germond et consorts* pour l'étude d'un tunnel de profondeur nulle à Saint-François. (Trx). MAURICE CALAME.

R20. *Motion de M. Jean-François Cachin et consorts*: «Une allocation annuelle aux anciens sapeurs-pompiers volontaires oui, mais quel montant?» (SPS). BLAISE MICHEL PITTON.

R21. *Postulat de M. Cédric Fracheboud*: «Mettons des limites claires pour que les passages sous-voies et les escaliers de la ville ne deviennent pas des nids propices à un fort sentiment d'insécurité!» (Trx, SPS). GÉRARD CHAPPUIS.

R24. *Postulat de M. Claude-Alain Voiblet*: «Le quartier d'Ouchy et la zone verte de Vidy-Bellerive méritent une autre image que celle donnée par les incessants flots de véhicules aux heures de pointe et en fin de semaine.» (Trx). PHILIPPE MIVELAZ.

R25. *Rapport-préavis N° 2010/9*: Accès à la formation post-obligatoire pour les migrants sans autorisation de séjour. Réponse à la motion de M. Alain Hubler intitulée «Une formation professionnelle pour les sans-papiers». (EJE). FLORENCE GERMOND (*rapport de majorité*); NICOLAS GILLARD (*rapport de minorité*).

R27. *Postulat de M^{me} Rebecca Ruiz*: «Pour des conditions de travail décentes sur les chantiers de la Ville. Vers un plan d'action communal de lutte contre la sous-enchère salariale en lien avec la sous-traitance». (Trx). MURIEL CHENAUX MESNIER.

R28. *Motion de M^{me} Elisabeth Müller*: «Le contournement de la place de la Sallaz: des millions dépensés sans raison?» (Trx). NICOLE GRIN.

R30. *Postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts*: «Le Chalet-à-Gobet, la porte d'entrée de Lausanne». (AGF, Trx). GIANFRANCO GAZZOLA.

R31. *Postulat de M. Fabrice Ghelfi*: «Lutter contre le chômage et promouvoir l'économie lausannoise par un nouveau partenariat public-privé». (AGF, SSE, EJE). JEAN MEYLAN.

R33. *Postulat de M. Alain Hubler*: «Et si on rétablissait la clause du besoin?» (SPS). PIERRE SANTSCHI.

R34. *Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts* pour l'étude de mécanismes réglementaires modérant l'endettement lausannois. (AGF). CLAUDE METTRAUX.

R35. *Postulat de M. Stéphane Michel* pour la promotion des itinéraires piétonniers à Lausanne. (Trx). SOPHIE MICHAUD GIGON.

R36. *Postulat de M. David Payot*: «Rapport de la Cour des comptes sur la CPCL: pour un débat complet». (AGF). JEAN-LUC CHOLLET.

R37. *Motion de M. Claude-Alain Voiblet et consorts*: «La présence régulière d'armes dans les rues de la ville ne doit pas devenir une fatalité.» (SPS). THÉRÈSE DE MEURON.

R42. *Rapport-préavis N° 2010/11*: Avenue de Beaulieu – Avenue Vinet: réduction de trafic. Réponse aux pétitions de M^{me} Tatiana Taillefert et de M^{me} Anne Decollogny et consorts. (Trx). FRANCISCO RUIZ VÁZQUEZ.

R43. *Postulat de M^{me} Elisabeth Müller*: «Les DDPs à qui et pour quoi?» (CLP). SERGE SEGURA.

R45. *Postulat de M. Jean Tschopp*: «Favoriser l'intégration professionnelle des personnes handicapées». (AGF). YVAN SALZMANN.

R47. *Pétition de M. Walter Balimann et consorts (21 sign.)* concernant le bois situé entre le chemin de Simplemont, l'avenue Verdeil et le chemin du Levant. (SSE). COMMISSION DES PÉTITIONS (JEAN MEYLAN).

R48. *Motion de M^{me} Isabelle Truan*: «Densification urbaine, un tout». (Trx). JEAN-LOUIS BLANC.

R49. *Pétition de M^{me} et M. Catherine et Belhassen Naouali*: «Pour l'annulation du financement du Conseil des Jeunes». (EJE). COMMISSION DES PÉTITIONS (XAVIER DE HALLER).

R54. *Préavis N° 2010/46*: Fondation de l'Orchestre de chambre de Lausanne. Demande d'un crédit spécial. (CLP). JEAN-LUC CHOLLET.

R59. *Postulat de M. Charles-Denis Perrin*: «De la micro-informatique sans macro-crédit?» (AGF). OLIVIER MARTIN.

R60. *Postulat de M^{me} Evelyne Knecht et consorts*: «Un Capitole pour une capitale». (CLP). OLIVIER MARTIN.

R61. *Motion de M. Charles-Denis Perrin et consorts*: «Le développement durable, c'est aussi... une Administration qui peut travailler dans les meilleures conditions possibles... et des usagers satisfaits de leur Administration.» (AGF). PHILIPPE JACQUAT.

R62. *Motion de M. Claude-Alain Voiblet*: «La Cour des comptes met le doigt sur la très mauvaise gestion de la Caisse de pensions de la Ville et relève le problème du cumul des mandats entre la Municipalité et la gouvernance de la Caisse de pensions CPCL.» (AGF). NICOLAS GILLARD.

R63. *Pétition de M. Carl K. Gossweiler*: «Pour une information des citoyens correcte et utilisant les technologies à disposition lors d'événements exceptionnels pouvant créer un sentiment de peur et/ou d'inquiétude au sein de la population.» (AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS (SANDRINE SCHLIENGER).

R64. *Rapport-préavis N° 2010/31*: Mesures urgentes pour favoriser le logement des personnes ou des familles à revenus modestes ou moyens. Mesures d'aides au logement pour les personnes au bénéfice d'un permis de type F. Réponse à la motion de M. Jean-Michel Dolivo et consorts. Réponse au postulat de M^{me} Anna Zürcher et consorts. (CLP, SSE). THÉRÈSE DE MEURON (*rapport de majorité*); JEAN-MICHEL DOLIVO (*rapport de minorité*).

R65. *Rapport-préavis N° 2010/35*: Réponse au postulat de M. Claude-Alain Voiblet «Les eaux usées lausannoises seront-elles sources d'énergie?» (Trx, SI). CHARLES-DENIS PERRIN.

R66. *Motion de M. Yves-André Cavin et consorts* pour l'acquisition de rames supplémentaires pour le métro m2. (AGF). JEAN-FRANÇOIS CACHIN.

R67. *Pétition de M. Renato Häusler et consorts (735 sign.)*: «Pour le maintien de l'unité architecturale d'ensemble du quartier des Bergières». (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (JACQUES PERNET).

R69. *Motion de M^{me} Evelyne Knecht*: «Rétablir la ligne 2 jusqu'à la Bourdonnette». (AGF). ISABELLE TRUAN.

R70. *Postulat de M^{me} Elisabeth Müller* pour une nouvelle réglementation du stationnement sur le domaine public. (Trx). ALAIN HUBLER.

R71. *Postulat de M. Jacques-Etienne Rastorfer*: «Pour une publication plus dynamique du *Bulletin du Conseil communal*». (AGF). PIERRE SANTSCHI.

R72. *Préavis N° 2010/44*: Immeuble rue Pré-du-Marché 1 et rue Neuve 2 à Lausanne. Rénovation complète du bâtiment. Augmentation du plafond du compte d'attente. (CLP, Trx). JEAN MEYLAN.

R75. *Pétition de M. Carl K. Gosswiler (1 sign.)* pour la limitation de la circulation inutile et abusive dans les zones de loisirs et la mise de ces dernières sous la sauvegarde du public. (SSE, Trx, SPS, AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS (MARIE-ANGE BRÉLAZ-BUCHS).

R76. *Postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts:* «Restituons la place Saint-François aux piétons et aux bus.» (Trx). OLIVIER MARTIN.

R77. *Postulat de M. François Huguenet:* «Pour que les taxis lausannois prennent en charge les enfants!» (SPS). ROLAND PHILIPPOZ.

R78. *Postulat de M. Claude-Alain Voiblet:* «La Ville de Lausanne n'est plus à même de supporter une croissance de la vie festive nocturne durant les week-ends!» (SPS). JEAN TSCHOPP.

R79. *Rapport-préavis N° 2010/51:* Réponses à six initiatives portant sur des objets n'appelant pas de longs développements. (AGF, Trx). JEAN-LUC CHOLLET.

R80. *Motion de M. Jean Tschopp:* «La ville par le sport». (SPS). JEAN-LUC CHOLLET.

R81. *Préavis N° 2011/08:* Déménagement du Service d'organisation et d'informatique (SOI). Utilisation des locaux du SOI pour répondre aux besoins du Service social ainsi que de divers services de l'Administration communale. (SSE, AGF, CLP). COMMISSION DES FINANCES.

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

INI23. *Postulat de M. David Payot et consorts:* «Une solution lausannoise aux limitations d'horaires des abonnements tl des retraités: mobilisons-nous!» (9^e/18.1.11). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI28. *Postulat de M^{me} Isabelle Mayor:* «Bénévolat des jeunes pour les jeunes: pour un réel encouragement!» (10^e/1.2.11). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI29. *Postulat de M^{me} Natacha Litzistorf Spina:* «Intégration de l'écologie industrielle à Lausanne». (10^e/1.2.11). DISCUSSION PRÉALABLE.

INTERPELLATIONS

INT30. *Interpellation urgente de M. Pierre-Yves Oppikofer et consorts:* «Quelle protection contre le licenciement des employé-e-s dans les entreprises d'utilité publique subventionnées par la Ville de Lausanne (en particulier les représentant-e-s du personnel)?» (10^e/1.2.11). DÉVELOPPEMENT ET RÉPONSE MUNICIPALE.

INT45. *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts:* «Fonds mondial de solidarité numérique, où va l'argent de nos contribuables?» (7^e/9.12.08) [AGF/21.4.10]. DISCUSSION.*

INT46. *Interpellation de M^{me} Florence Germond:* «Péréquation financière fédérale: quels bénéfices pour Lausanne?» (7^e/9.12.08) [AGF/28.4.10]. DISCUSSION.*

INT50. *Interpellation de M. Pierre Santschi:* «Antennes de téléphonie mobile dans la commune». (9^e/19.1.10) [Trx/19.5.10]. DISCUSSION.*

INT51. *Interpellation de M. Gilles Meystre:* «TSHM: HS HM? – Travailleurs sociaux hors murs: hors service hors murs?» (14^e/13.4.10) [EJE/19.5.10]. DISCUSSION.*

INT52. *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet:* «La <Police urbaine de proximité> portait les fruits prometteurs d'une diminution de l'insécurité.» (3^e/6.10.09) [SPS/2.6.10]. DISCUSSION.*

INT1. *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet:* «Application de la Loi fédérale sur les étrangers et de la Loi d'application dans le canton de Vaud de la législation fédérale sur les étrangers». (15^e/27.4.10) [SPS/21.7.10]. DISCUSSION.

INT4. *Interpellation de M^{me} Esther Saugeon:* «Accueil de jour, une pression supplémentaire sur les finances de la Ville à partir de 2011». (18^e/15.6.10) [EJE/25.8.10]. DISCUSSION.

INT6. *Interpellation de M. Johan Pain:* «Pour que la Direction du service des sports fasse une enquête administrative sur le management du personnel de la piscine de Mon-Repos». (19^e/29.6.10) [SPS, AGF/8.9.10]. DISCUSSION.

INT7. *Interpellation de M. Fabrice Ghelfi:* «Quel engagement lausannois en faveur de la <Carte culture>?» (19^e/29.6.10) [CLP/15.9.10]. DISCUSSION.

INT9. *Interpellation de M. Mathieu Blanc:* «Pour que le municipal en charge de la police veille à l'application du Règlement de police... sous ses fenêtres et ailleurs». (16^e/11.5.10) [SPS/6.10.10]. DISCUSSION.

INT10. *Interpellation de M^{me} Françoise Longchamp et consorts:* «École à journée continue: où en est-on?» (2^e/14.9.10) [EJE/6.10.10]. DISCUSSION.

INT15. *Interpellation de M. David Payot et consorts:* «Besoins en matière d'hébergement d'urgence de nuit: quelques éclaircissements». (16^e/11.5.10) [SSE/12.10.10]. DISCUSSION.

* Développement et réponse envoyés aux conseillers communaux.

INT16. *Interpellation de M. Jean-François Cachin:* «Préavis N° 2007/24 – Renouvellement des logiciels de gestion des amendes d’ordre et des sentences municipales – Etat de la situation après plus de trois ans». (1^{re}/31.8.10) [AGF/3.11.10]. DISCUSSION.

INT17. *Interpellation de M. Jean-François Cachin:* «Des gitans au Chalet-à-Gobet – Quel est le coût pour notre Ville?» (1^{re}/31.8.10) [SPS/3.11.10]. DISCUSSION.

INT18. *Interpellation de M. Jean Tschopp:* «CIO, fédérations et organisations sportives internationales à Lausanne: quelles contributions au sport local et amateur?» (2^e/14.9.10) [SPS/3.11.10]. DISCUSSION.

INT19. *Interpellation de M^{me} Florence Germond:* «Quels impacts pour la Ville de la mise en service du m2?» (3^e/28.9.10) [Trx/27.11.10]. DISCUSSION.

INT21. *Interpellation de M. Yves Ferrari:* «Jusqu’où va la générosité informatique de la Ville?» (3^e/28.9.10) [AGF/17.11.10]. DISCUSSION.

INT22. *Interpellation de M. Giampiero Trezzini:* «L’éco-quartier des Plaines-du-Loup – Qui et comment?» (4^e/12.10.10) [CLP/17.11.10]. DISCUSSION.

INT23. *Interpellation de M. Albert Graf et consorts:* «Violences et menaces contre la police aussi à Lausanne?» (18^e/15.6.10) [SPS/1.12.10]. DISCUSSION.

INT24. *Interpellation de M. Jean-François Cachin:* «Manque-t-il des candélabres à la route de la Claise-aux-Moines?» (2^e/14.9.10) [SI/15.12.10]. DISCUSSION.

INT25. *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet:* «Pour être efficiente, la police doit être respectée.» (3^e/28.9.10) [SPS/15.12.10]. DISCUSSION.

INT26. *Interpellation de M^{me} Esther Saugeon:* «Engagement d’un cuisinier supplémentaire au Centre de formation de La Rama?» (5^e/9.11.10) [SPS/8.12.10]. DISCUSSION.

INT29. *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet:* «Dans notre démocratie, la liberté politique des uns ne s’arrête-t-elle pas simplement là où commence celle des autres? Application équitable de la liberté d’expression et de réunion à Lausanne!» (7^e/7.12.10) [SPS/12.1.11]. DISCUSSION.

INT34. *Interpellation de M. Fabrice Ghelfi:* «<la télé>: on y parle beaucoup de tout et on y encaisse peu.» (14^e/13.4.10); *Interpellation de M. Fabrice Ghelfi:* «<la télé>: après <on y parle beaucoup de tout et on y encaisse peu>, se dirige-t-on vers un organe patronal?» (7^e/7.12.10) [AGF/19.1.11]. DISCUSSION.

Prochaines séances: **15.3 (20 h 30)**, **29.3** (18 h 00 et 20 h 30), **12.4** (18 h 00 et 20 h 30), **10.5** (18 h 00 et 20 h 30), **24.5** (18 h 00 et 20 h 30), **7.6** (18 h 00 et 20 h 30),

21.6 (18 h 00 et 20 h 30) et **22.6** (19 h 30), **30.8** (de 18 h 00 à 20 h 00), **13.9** (18 h 00 et 20 h 30), **27.9** (18 h 00 et 20 h 30), **11.10** (18 h 00 et 20 h 30), **8.11** (18 h 00 et 20 h 30), **22.11** (18 h 00 et 20 h 30), **6.12** (18 h 00 et 20 h 30) et **7.12** (19 h 00).

Au nom du Bureau du Conseil:

Le président:

Roland Rapaz

La secrétaire:

Vanessa Benitez Santoli

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS

23.6.09 *Projet de règlement de M. Pierre Santschi et consorts:* «Instauration d’une commission des tarifs et émoluments». (AGF). NKIKO NSENGIMANA.

2.3.10 *Postulat de M. Philippe Mivelaz* pour une réduction des déchets ménagers à la source. (Trx). COMMISSION DE POLITIQUE RÉGIONALE.

2.3.10 *Motion de M. Gilles Meystre* demandant à la Municipalité d’augmenter la sécurité des habitants et des commerces par l’installation ciblée de caméras de vidéosurveillance sur les quartiers de la Riponne, Saint-Laurent, Bel-Air/Chauderon, Flon, Gare et les passages souterrains du centre-ville. (SPS). FRANÇOISE LONGCHAMP.

15.06.10 *Rapport-préavis N° 2009/3bis:* Politique communale en matière de drogue. Réponse au postulat Françoise Longchamp et consorts «Pour une réorganisation du dispositif lausannois de prise en charge de la population toxicomane et marginalisée» et réponse au postulat Stéphane Michel «pour une prise en charge nocturne adéquate des personnes indigentes». Réponse à la pétition «Pas de bistrot social à César-Roux». (SSE, SPS, EJE). YVES FERRARI.

15.06.10 *Motion de M. Fabrice Ghelfi, pour la Commission des finances:* «Axes forts de transports publics: pour une information complète du Conseil communal». (Trx, AGF). PHILIPPE CLIVAZ.

29.6.10 *Motion de M^{me} Rebecca Ruiz et consorts:* «Places d’apprentissage: atteindre les 5%». (AGF). ALAIN HUBLER.

29.6.10 *Postulat de M^{me} Nicole Graber:* «Pour la généralisation des toitures plates végétalisées à Lausanne». (Trx). BENOÎT BIÉLER.

31.8.10 *Rapport-préavis N° 2010/29:* Politique municipale en matière de vidéosurveillance. Réponse à la motion Marc-Olivier Buffat demandant l’étude de l’opportunité de l’installation de caméras de vidéosurveillance en des endroits ciblés de Lausanne. Projet de règlement commu-

nal sur la vidéosurveillance. (SPS, AGF, CLP, Trx, EJE, SSE, SI). FRANÇOISE LONGCHAMP, PRÉSIDENTE; PHILIPPE MIVELAZ (*rapport de majorité*); GILLES MEYSTRE (*rapport de minorité*).

14.9.10 *Rapport-préavis N° 2010/32*: Réponse à une motion et à quatre postulats concernant la Direction des travaux. (Trx). YVAN SALZMANN.

12.10.10 *Rapport-préavis N° 2010/38*: Efficacité énergétique, économie d'énergie et réduction des émissions de CO₂. Réponses à une motion et à quatre postulats. (SI, CLP). NKIKO NSENGIMANA.

12.10.10 *Préavis N° 2010/39*: Politique de gestion immobilière du patrimoine financier de la Commune de Lausanne. (CLP). DAVID PAYOT.

12.10.10 *Préavis N° 2010/41*: Participation à l'augmentation de capital de Forces Motrices Hongrin-Léman SA (FMHL). (SI). PHILIPPE MIVELAZ.

12.10.10 *Motion de M. Gilles Meystre*: «Les conventions de subventionnement: pour des relations durables entre la Ville et ses acteurs culturels, basées sur la transparence et le partenariat». (CLP, AGF, SPS, EJE, SSE). ALAIN HUBLER.

12.10.10 *Postulat de M. Bertrand Picard et consorts*: «Pour une politique municipale globale et mieux coordonnée au profit de nos aînés». (SSE). ANDRÉ GEBHARDT.

12.10.10 *Motion de M. Guy Gaudard*: «Cautionnons... ce qui doit l'être». (CLP). YVES-ANDRÉ CAVIN.

12.10.10 *Postulat de Mme Natacha Litzistorf Spina*: «De l'éolien bon pour le paysage et la qualité de vie!» (SI). THOMAS SCHLACHTER.

23.11.10 *Préavis N° 2010/49*: Fondation Cités Val Paisible et Val Fleuri. Prolongation de la durée d'un droit distinct et permanent de superficie et indemnité de retour des constructions en cas d'extinction du droit. (CLP). ULRICH DOEPPER.

23.11.10 *Préavis N° 2010/50*: La société coopérative l'Habitation féminine. Prolongation de la durée d'un droit distinct et permanent de superficie. (CLP). EVELYNE KNECHT.

23.11.10 *Postulat de Mme Florence Germond*: «Pour un renforcement de la prise en charge extrascolaire des écolières et écoliers de 5^e et 6^e année primaire». (EJE). CHARLES-DENIS PERRIN.

23.11.10 *Postulat de M. Stéphane Michel et consorts*: «La résolution des problèmes d'hébergement précaire passe aussi par des seuils adaptés». (SSE, CLP). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.

23.11.10 *Préavis N° 2010/52*: Pour des achats publics équitables. Réponse à la motion de M^{me} Florence Germond et consorts. (Trx, SI, AGF). MURIEL CHENAUX MESNIER.

23.11.10 *Rapport-préavis N° 2010/55*: Réponse municipale à la pétition de l'Académie champagnacienne demandant l'érection en ville de Lausanne d'un monument voué à la gloire du maire de Champagnac. (SI). CLAUDE GRIN.

23.11.10 *Pétition de LausAnimaliste et consorts (182 sign.)*: «Pour des cirques sans animaux». (SPS); *Pétition de LausAnimaliste et consorts (540 sign.)*: «Pour une interdiction du cirque Nock dans la commune de Lausanne». (SPS). COMMISSION DES PÉTITIONS.

7.12.10 *Préavis N° 2010/57*: Centre funéraire de Montoie. Ultime étape de la réfection des toitures. Remplacement de l'ensemble des vitrages du bâtiment et des verrières des chapelles A et B. Rafraîchissement des peintures. Rénovation du revêtement de sol de tous les couloirs de service. Réfection des conduites d'eau froide. Remplacement du mobilier des halls des chambres mortuaires. (SPS). MARTINE FIORA-GUTTMANN.

7.12.10 *Préavis N° 2010/58*: Etablissement horticole de la Bourdonnette. Construction d'une nouvelle conduite de distribution interne pour le chauffage à distance. (SSE). SYLVIANNE BERGMANN.

7.12.10 *Préavis N° 2010/60*: Location d'un dépôt pour les Archives de la Ville aux Plaines-du-Loup 4. (CLP, Trx). EDDY ANSERMET.

18.1.11 *Rapport-préavis N° 2010/61*: Des ludothèques à Lausanne ou comment mieux faire pour avoir une vie ludique? Réponse au postulat de M^{me} Andrea Eggli. (EJE). MAGALI CRAUSAZ MOTTIER.

18.1.11 *Motion de M. Mathieu Blanc et consorts*: «Pour l'instauration de mesures d'éloignement permettant aux Lausannois de se réappropriier le domaine public». (SPS, AGF). NATACHA LITZISTORF SPINA.

18.1.11 *Postulat de M. Jean-François Cachin et consorts*: «Une nouvelle réaffectation du P+R provisoire de Vennes». (Trx). MARTINE FIORA-GUTTMANN.

18.1.11 *Postulat de M. Jacques Pernet* «demandant que la Municipalité étudie l'opportunité de poser la candidature de Lausanne – ensemble avec le Canton – pour l'organisation d'une future <olympiade> des Jeux Olympiques de la Jeunesse». (SPS, EJE). FABRICE GHELFI.

18.1.11 *Postulat de M. Jacques Pernet* «demandant à la Municipalité d'étudier et de planifier le futur de la volière du parc Mon-Repos». (SSE, CLP). EDDY ANSERMET.

18.1.11 *Postulat de M^{me} Françoise Longchamp*: «Responsabilisons les délinquants mineurs par l'introduction à Lausanne de la <Conciliation extrajudiciaire>». (AGF, SPS, EJE). MANUELA MARTI.

18.1.11 *Motion de M^{me} Solange Peters et consorts*: «Pour une information des électrices et des électeurs de nationalité étrangère». (AGF, SSE). MARIA VELASCO.

18.1.11 *Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand*: «Pour l'étude de la mise sous protection de 17% des surfaces communales terrestres et 10% des surfaces aquatiques de la Commune de Lausanne». (CLP). MAGALI ZUERCHER.

18.1.11 *Rapport-préavis N° 2010/62*: Valorisation des produits du terroir. Réponses aux postulats de M^{me} Françoise Longchamp et consorts et de M. Pierre-Antoine Hildbrand. (CLP). GIAMPIERO TREZZINI.

18.1.11 *Préavis N° 2010/63*: Achat de la parcelle N° 20'239 et demande de crédit d'ouvrage pour la construction d'un nouvel immeuble administratif au Flon et d'une passerelle – Vente de l'immeuble administratif de Beau-Séjour 8, fraction de la parcelle N° 6031. Aménagement du bâtiment sis aux Côtes-de-Montbenon 7-9 avec transfert au patrimoine administratif. Approvisionnement énergétique (contracting). Demande de crédits complémentaires. (CLP, Trx, SI). JEAN MEYLAN.

1.2.11 *Rapport-préavis N° 2010/64*: Intentions de la Municipalité pour la révision du Plan directeur communal. Demande de crédit d'étude. Réponse au postulat de M^{me} Florence Germond et de M. Philippe Mivelaz. Réponse au postulat de M. Nicolas Gillard et de M^{me} Isabelle Truan. Réponse au postulat de M. Laurent Guidetti. Réponse au postulat de M^{me} Isabelle Truan. (Trx). JEAN-LUC CHOLLET.

1.2.11 *Préavis N° 2010/65*: Modification de la Convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise – Step de Vidy. (Trx). GÉRARD CHAPPUIS.

1.2.11 a. *Préavis N° 2010/66*: Plan partiel d'affectation au lieu-dit «Le Désert» concernant la parcelle N° 20'381, délimitée par le chemin Guillaume-de-Pierrefleur et les parcelles N°s 2397, 20'382 et 1038. (Trx);
b. *Préavis N° 2010/67*: Plan partiel d'affectation au lieu-dit «La Grangette» concernant la parcelle N° 20'382 et la portion de la parcelle N° 2394 permettant l'accès à l'avenue du Grey. (Trx). ALAIN HUBLER.

1.2.11 *Préavis N° 2010/68*: Dérivation des eaux claires de la Louve. Installation d'un dégrillage au déversoir du Capelard. Information sur les projets et régularisation des crédits alloués. Demande de crédit complémentaire. (Trx). JEAN-CHARLES BETTENS.

1.2.11 *Préavis N° 2010/69*: Bâtiment administratif, Chablais 46, à Lausanne. Démolition de containers provisoires – reconstruction d'un bâtiment administratif bioclimatique en paille, bois et terre. Projet ECO 46. (SSE, AGF, Trx). VINCENT ROSSI.

1.2.11 *Pétition de M^{me} Dominique Nolens – collectif «Mon Tramway de la Pontaise» et consorts (2041 sign.)*: «En faveur de la sauvegarde de l'immeuble rue de la Pontaise 6A-6B (1900)». COMMISSION DES PÉTITIONS.

15.2.11 *Préavis N° 2011/1*: Dépollution des terres contaminées sur le site équestre du Chalet-à-Gobet. (CLP, Trx). BLAISE MICHEL PITTON.

15.2.11 *Préavis N° 2011/2*: Réfection des réseaux de collecteurs communaux et intercommunaux de concentration des eaux usées dans les cours d'eau. Finalisation du chemin piétonnier de la Vuachère. (Trx, SSE). GILLES MEYSTRE.

15.2.11 *Préavis N° 2011/3*: Plan stratégique de la distribution d'eau. (Trx). AXEL MARION.

15.2.11 *Préavis N° 2011/4*: Politique de la Ville de Lausanne en matière de jardins familiaux et potagers. Plan directeur des jardins familiaux et potagers. (Trx, SSE, CLP). ELISABETH MÜLLER.

15.2.11 *Préavis N° 2011/5*: Plan d'affectation radiant les limites des constructions de la route d'Oron (route cantonale N° 701b) et d'une partie des limites des constructions de la route du Jorat et du chemin du Pont-Rouge. Radiation du plan d'alignement des constructions légalisé N° 403. (Trx). MAGALI ZUERCHER.

15.2.11 *Rapport-préavis N° 2011/6*: Réponse à la pétition de M^{me} Lavanchy-Bräm et consorts (75 signatures): «Parents lausannois en colère – pénurie de crèches: pour la création de places de crèches, surtout en pouponnière, et de façon urgente». (EJE). MURIEL CHENAUX MESNIER.

15.2.11 *Postulat de M. Xavier de Haller et consorts*: «Pour le prolongement des heures d'ouverture des établissements de nuit afin de limiter les nuisances en centre-ville». (SPS). ISABELLE MAYOR.

15.2.11 *Postulat de M. Philippe Clivaz*: «Bas les masques, la culture est en danger!» (CLP). THÉRÈSE DE MEURON.

15.2.11 *Postulat de M^{me} Isabelle Truan*: «Pour une insertion significative du logement au Flon». (Trx). ULRICH DOEPPER.

15.2.11 *Motion de M. Claude-Alain Voiblet*: «Saine gestion des deniers publics: la Municipalité doit donner l'exemple!» (AGF). CLAUDE METTRAUX.

15.2.11 *Préavis N° 2011/7*: Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) – Mobilité douce. Octroi d'un crédit pour l'étude des projets d'exécution et la réalisation des

mesures en priorité A (2011-2014). (Trx, SI). MARIE-ANGE BRÉLAZ-BUCHS.

15.2.11 *Préavis N° 2011/8*: Déménagement du Service d'organisation et d'informatique (SOI). Utilisation des locaux du SOI pour répondre aux besoins du Service social ainsi que de divers services de l'Administration communale. (SSE, AGF, CLP). COMMISSION DES FINANCES.

15.2.11 *Pétition de M^{me} et M. Martine et Lova Golovtchiner et consorts (341 sign.)* demandant d'examiner la possibilité d'installer un ascenseur conduisant du Tunnel à la place de la Barre. COMMISSION DES PÉTITIONS.

II. INTERPELLATIONS

13.3.07 *Interpellation de M^{me} Rebecca Ruiz*: «Pénurie de salles à disposition des associations lausannoises: l'exemple du centre culturel chilien». (12^e/13.3.07) [SSE]. DISCUSSION.

19.1.10 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Quel avenir pour le Centre de détention de Bois-Mermet?» (9^e/19.1.10) [Trx, CLP, SPS]. DISCUSSION.

11.5.10 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Pourquoi toujours plus de mineurs participent-ils aux manifestations violentes contre les représentants de l'ordre public?» (16^e/11.5.10) [SPS]. DISCUSSION.

23.11.10 *Interpellation de M. Albert Graf et consorts*: «Pour quand la sécurité à Chauderon?» (6^e/23.11.10). DISCUSSION.

18.1.11 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Pompes funèbres officielles de la Ville; moins de prestations avec autant de collaborateurs!» (9^e/18.1.11). DISCUSSION.

1.2.11 *Interpellation de M^{me} Thérèse de Meuron*: «Une nouvelle vengeance de Manon des Sources?...» (10^e/1.2.11). DISCUSSION.

1.2.11 *Interpellation de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts*: «< 3000 logements > et combien de promesses?» (10^e/1.2.11). DISCUSSION.

1.2.11 *Interpellation de M^{me} Françoise Longchamp et consorts*: «Une antichambre au local d'injection?» (10^e/1.2.11). DISCUSSION.

Séance

du mardi 22 février 2011, première partie

Membres absents excusés: M^{me} Caroline Alvarez, M. Jean-Louis Blanc, M^{me} Susana Carreira, M^{me} Muriel Chenux Mesnier, M^{me} Marie Deveaud, M. Nicolas Gillard, M^{me} Claude Grin, M. Philippe Jacquat, M^{me} Evelyne Knecht, M^{me} Thérèse de Meuron, M. Bertrand Picard, M. Namasivayam Thambipillai, M. Jean-Pierre Thurre, M^{me} Maria Velasco, M^{me} Magali Zuercher.

Membres absents non excusés: M. Jean Mpoy.

Membres présents	84
Membres absents excusés	15
Membres absents non excusés	1
Effectif actuel	100

A 18 h 00, à l'Hôtel de Ville.

Le président: – Mesdames et Messieurs les Conseillers, le quorum est atteint, veuillez prendre place.

Nous passons tout de suite aux opérations préliminaires. Madame la secrétaire du Conseil, vous avez la parole pour les communications.

M^{me} Vanessa Benitez Santoli, secrétaire: – Merci Monsieur le Président.

La Municipalité a demandé l'urgence du point R81, qui se trouve être l'adjonction à l'ordre du jour du Conseil communal. Il concerne le préavis 2011/8, «Déménagement du service d'organisation et d'informatique (SOI). Utilisation des locaux du SOI pour répondre aux besoins du Service social ainsi que de divers services de l'Administration communale».

Question N° 90 de M. Laurent Guidetti

Suite à l'important incendie à l'avenue de Provence en septembre 2009, les voisins ont été informés et rassurés par la Municipalité des risques réels pour la santé liés aux fumées de l'incendie. Par contre, il semblerait que le bâtiment sinistré a été construit sur une ancienne décharge et les voisins s'inquiètent, depuis l'incendie, du traitement réservé à cette décharge.

1. La Municipalité est-elle au courant de l'existence de cette décharge ?
2. Où se situe cette décharge ? Sur domaine public ou sur domaine privé ?

3. La Municipalité sait-elle ce qu'elle contient ? Si tel est le cas, que contient-elle ?

4. Si l'existence de cette décharge est confirmée, existe-t-il des dangers pour la santé du voisinage ? Lesquels ?

5. Est-ce qu'un assainissement de la décharge est prévu ?

6. Si tel est le cas, qui est responsable de l'assainissement de cette décharge, qui s'en chargera et dans quels délais ?

Réponse de la Municipalité

Lausanne, le 11 février 2011

1. La Municipalité est-elle au courant de l'existence de cette décharge ?

Oui. Cette décharge est celle du comblement de la vallée du Flon. Elle est dûment répertoriée parmi les sites pollués.

2. Où se situe cette décharge ? Sur domaine public ou sur domaine privé ?

Cette décharge s'étend depuis la place de l'Europe jusqu'au haut de la Vallée de la Jeunesse. Son étendue est visible sur le guichet cartographique cantonal (www.geoplanet.vd.ch). Elle se situe sur bon nombre de parcelles tant du domaine public que de celui privé.

3. La Municipalité sait-elle ce qu'elle contient ? Si tel est le cas, que contient-elle ?

Oui. Elle contient essentiellement des ordures ménagères et des matériaux d'excavation.

4. Si l'existence de cette décharge est confirmée, existe-t-il des dangers pour la santé du voisinage ? Lesquels ?

Non. Les risques pour la santé que pourrait présenter une telle décharge sont, en règle générale, liés à la pollution de l'air. Celle-ci s'y retrouve sous forme de poussières (qui se dispersent lors d'activités dans le cadre d'un chantier) ou de vapeurs (formation et dégagement de gaz selon la nature, l'âge et la quantité des matériaux enfouis).

Des dispositions sont à cet effet prises, d'une part, lorsque des travaux sont entrepris dans un sol pollué et, d'autre part, dans la conception des ouvrages afin d'assurer une ventilation des volumes où des poches toxiques pourraient se former ou une étanchéité des locaux susceptibles d'être

en contact direct avec des émanations dangereuses. Dès lors, les gaz ne peuvent s'accumuler dans des concentrations pouvant présenter un quelconque risque pour la santé des ouvriers du chantier ou du voisinage à plus long terme.

5. *Est-ce qu'un assainissement de la décharge est prévu ?*

Non, cette décharge est classée parmi les sites ne nécessitant ni surveillance ni assainissement.

6. *Si tel est le cas, qui est responsable de l'assainissement de cette décharge, qui s'en chargera et dans quels délais ?*

Sans objet.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :

Daniel Brélaz

Le secrétaire :

Philippe Meystre

Crédits d'investissements du patrimoine administratif 2010

Communication

Lausanne, le 14 février 2011

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Au cours de sa séance du 9 février 2011, la Municipalité a décidé, d'une part, de prolonger jusqu'au 31 décembre 2011 la validité de certains crédits d'investissements du patrimoine administratif et, d'autre part, de faire procéder au bouclage de certains autres. Vous trouverez en annexe le détail de ces opérations.

Nous vous prions de bien vouloir prendre acte de cette communication.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :

Daniel Brélaz

Le secrétaire :

Philippe Meystre

Annexe : ment.

LISTE DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS BOUCLES EN 2010

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires
			fr.	fr.	
<u>Administration générale et finances</u>					
Informatique : nouvelle stratégie architecturale technique (projet SAT)	2004/9	24.05.2004	1'104'000	-9'949.04	Le dernier mandat de services, visant l'accompagnement des chefs de projets du SOI à l'adaptation de leurs méthodes de travail pour les rendre conformes à la nouvelle architecture mise en place selon le préavis, a nécessité une dépense supérieure à celle qui avait été prévue en 2004, entraînant un dépassement du crédit initial de 0.9%
Remplacement des centraux téléphoniques RECOLTE	2005/23	28.06.2005	2'258'000	248.78	
<u>Sécurité publique et sports</u>					
Parc de Montchoisi - Travaux de transformation et de réfection de la patinoire et de la piscine - 3ème étape	231	11.12.2001	6'568'000	-12'793.20	
Lausanne, Capitale olympique	2002/23	08.10.2002	1'000'000	-6'751.38	Des dépenses ont été effectuées entre le dépôt du nouveau préavis n° 2010/22 du 5 mai 2010 "Lausanne : Capitale olympique" et son adoption par le Conseil communal le 12 octobre 2010
Centre sportif de Chavannes - Création d'un terrain en matière synthétique - Pose d'une clôture et rénovation de l'éclairage	2007/13	05.06.2007	1'660'000	83'044.95	Le solde positif est la conséquence de prix d'adjudication plus bas que ceux ressortant des devis demandés pour établir la demande de crédit; cette situation résulte de la concurrence que se livrent les entreprises pour ce genre de marché
<u>Culture, logement et patrimoine</u>					
Installation d'un électrofiltre à la chaufferie à bois de la Tuilière	2006/21	24.10.2006	380'000	10'762.70	

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires
			fr.	fr.	
Travaux					
Construction d'une conduite de refoulement entre Lutry et la Croix-sur-Lutry et d'un réservoir avec une station de pompage à La Croix-sur-Lutry	231 2009/46	03.06.1997 24.11.2009	65'370'000	177'280.78	
Entretien des immeubles d'eauservice - crédit-cadre - 2002-2005	2002/8 2005/42	01.07.2002 30.08.2005	991'000	93'146.06	
Signalisation des écoles lausannoises	2003/47	09.03.2004	450'000	239'097.15	Fin du programme d'implantation de nouveaux totems aux abords des écoles sur le territoire communal
Construction de la passerelle reliant le centre administratif de Chauderon à la plate-forme du Flon	2004/33	09.11.2004	980'000	-233'560.69	Un crédit complémentaire pour régulariser le dépassement doit être voté par le Conseil communal en 2011 (préavis n° 2010/63)
Etudes régionales concernant l'agglomération lausannoise	2004/46	26.04.2005	400'000	15'507.30	Etudes régionales effectuées de 2005 à 2009
Rénovation et modification des installations du réservoir de Montétan	2005/44 2009/46	22.11.2005 24.11.2009	7'289'000	366'953.35	
Remplacement de la chaudière de récupération de la ligne d'incinération des boues n° 2 de la STEP de Vidy	2005/71 2009/41	06.12.2005 19.01.2010	10'506'000	24'535.81	
Réfection des collecteurs intercommunaux de concentration des eaux usées des bassins versant Louve, Rionzi et Petit-Flon	2005/56	17.01.2006	1'565'000	384'625.75	
Rénovation et extension de la voirie, du marquage routier, des installations de régulation du trafic et réfection d'ouvrages - crédits-cadres 2007	2006/54 2007/39 2009/45	06.12.2006 23.10.2007 24.11.2009	8'200'000	135'397.35	

Crédits bouclés
page 2

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde	Commentaires
			fr.	fr.	
Rénovation et extension de la voirie, du marquage routier, des installations de régulation du trafic et réfection d'ouvrages - crédits-cadres 2008	2007/47 2008/13	11.12.2007 17.06.2008	5'600'000	579'987.52	Economies liées à une conjoncture favorable
Avenue d'Echallens - Réalisation des mesures de sécurité au profit des riverains et habitants de l'avenue d'Echallens	2007/25	22.01.2008	400'000	263'105.29	Les économies proviennent d'une participation du LEB à hauteur de 50% du coût des travaux
<u>Enfance, jeunesse et éducation</u>					
Jardins de Prélaz - Mobilier et matériel pour le centre de vie enfantine, l'école de musique et la salle de psychomotricité	2002/34	26.11.2002	820'000	-2'410.75	
Ecole et Centre de vie enfantine de la Bourdonnette	2005/12 2008/21	17.05.2005 04.02.2009	4'020'000	-15'350.06	
Octroi d'une subvention à la paroisse catholique du Valentin pour la restauration du clocher de la basilique du Valentin	2005/63	21.03.2006	791'400	157'521.50	La restauration du clocher s'est avérée moins élevée que prévu
Centre de vie enfantine de Montelly - Travaux de rénovation du bâtiment (2ème étape), renouvellement partiel du mobilier et demande de crédit complémentaire (1ère étape)	2006/14 2009/57	27.06.2006 08.12.2009	1'000'000	-2'532.51	
Centre Chissiez - St-Jacques - Réfection des dalles-toitures et remplacement des barrières garde-corps	2009/15	30.06.2009	820'000	14'747.70	Le boni résulte d'une économie sur les aménagements extérieurs et au renoncement à la pose d'une barrière automatique

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires
			fr.	fr.	
<u>Sécurité sociale et environnement</u>					
Travaux de rénovation et réhabilitation des parcs et promenades 2006 (crédit-cadre)	2005/79	06.12.2005	800'000	-27.53	
Travaux de rénovation et réhabilitation des parcs et promenades 2007 (crédit-cadre)	2006/63	06.12.2006	800'000	11'942.34	
Amélioration de l'intégration des chiens à Lausanne	2002/65	08.04.2003	450'000	17'430.75	
<u>Services industriels</u>					
Nouveaux développements SAP aux Services industriels de Lausanne	2006/26	27.06.2006	800'000	-9'565.42	
Implémentation du module SAP Energy Data Management aux Services industriels	2007/46	20.11.2007	1'100'000	-38'444.60	
Programme d'entretien, de remise en état et de sécurisation des immeubles administratifs, techniques et locatifs des Services industriels - Développement stratégique et Magesi	2006/10 2009/28	30.05.2006 30.06.2009	1'110'000	194'522.48	
Implémentation du module SAP Energy Data Management aux SIL - Réaménagement de locaux	2007/46 2009/28	20.11.2007 30.06.2009	350'000	-4'944.95	
Remplacement et extensions ordinaires des réseaux des Services industriels pour 2005 - Gaz et chauffage à distance	2004/40 2005/69	08.12.2004 06.12.2005	11'080'000	278'284.80	

327

Crédits bouclés
page 4

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires
			fr.	fr.	
Programme d'entretien, de remise en état et de sécurisation des immeubles administratifs, techniques et locatifs des Services industriels - Gaz et chauffage à distance	2006/10	30.05.2006	250'000	-17'412.24	
Vers-chez-les-Blancs - Gaz et chauffage à distance	2008/16	01.07.2008	27'900	19'724.81	
Projet Métamorphose - Parking-relais provisoire aux Prés-de-Vidy - Gaz et chauffage à distance	2009/9	23.06.2009	60'000	60'000.00	Toutes les dépenses ont été enregistrées sous le préavis 2008/29
Remplacement et extensions ordinaires des réseaux des Services industriels pour 2005 - Electricité	2004/40 2005/69	08.12.2004 06.12.2005	8'620'000	1'206'359.36	Surestimation de la main d'œuvre interne et des intérêts intercalaires
Programme d'entretien, de remise en état et de sécurisation des immeubles administratifs, techniques et locatifs des Services industriels - Electricité	2006/10	30.05.2006	1'190'000	-22'874.73	La main d'œuvre interne et les intérêts intercalaires n'étaient pas inclus dans le préavis
Remplacement et extensions ordinaires des réseaux des Services industriels pour 2007 - Electricité	2006/58	06.12.2006	1'900'000	542'417.62	Surestimation de la main d'œuvre interne. Tous les chantiers prévus pour l'éclairage public n'ont pu être réalisés pour cause d'indisponibilité du personnel de ce service
Vers-chez-les-Blanc - Electricité	2008/16	01.07.2008	406'100	10'983.35	
Rachat et vente d'actifs par les SIL dans le cadre de la restructuration du réseau 125 kW romand	2008/63	10.03.2009	9'290'000	69'539.11	
Remplacement et extensions ordinaires des réseaux des Services industriels pour 2008 - Multimédia	2007/55 2008/47	11.12.2007 10.12.2008	2'600'000	290'882.90	

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde disponible sur crédit voté	Commentaires
			fr.	fr.	

COMPTES D'ATTENTE BOUCLES EN 2010

Rue Curtat 14 - Etude pour la rénovation (3301.581.310)			270'000	224'839.85	
Assainissement CPCL - Eval. immeubles (3301.581.316)			350'000	70'027.50	
Nouv. Musée cantonal des Beaux-Arts (3600.581.334)			80'000	10'872.80	
Projet Toises 14 (3700.581.588)			80'000	80'000.00	
Panneaux élecron. d'affichage d'infos (4201.581.410)			150'000	89'921.10	
Collège St-Roch - Etude rénovation (5800.581.571)			180'000	73'812.90	

"PLEINS POUVOIRS" BOUCLES EN 2010

PPA - Aloïs-Fauquez (4300.509.4390)	2004/42	15.03.2005			
PPA - Vallonnette (4300.509.4393)	2004/39	26.04.2005			
PPA - Rte du Jorat/Vers-chez-les-Blanc (4300.509.4398)	2005/24	13.09.2005			
PGA - Règlement et plan de zones (4300.509.4404)	2005/19	22.11.2005			

329

LISTE DES CREDITS VOTES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE PROLONGATION

(Etat au 31.12.2010 des crédits votés de plus de 5 ans)

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde	Commentaires
			fr.	disponible sur crédit voté fr.	
<u>Administration générale et finances</u>					
Acquisition d'un système informatique RH - Phase 2	2004/27 2010/24	23.11.2004 29.06.2010	3'014'200	74'529.32	Les montants restants sont reportés sur 2011 afin de terminer les travaux de mise en œuvre du projet Socle RH. Les montants sont prévus, en grande partie, pour faire face aux intervenants de la société qui accompagnent le projet
Augmentation du capital-actions de Gaznat SA et participation à un emprunt subordonné	207	02.02.1993	5'197'000	4'184'000.00	L'emprunt subordonné de fr. 4'184'000.- n'a pas encore été sollicité par Gaznat SA
Augmentation de la participation au capital-actions de Gaznat SA et reprise d'un emprunt subordonné	120	04.04.2000	6'000'000	2'790'000.00	L'augmentation de la participation au capital et l'emprunt subordonné n'ont pas encore été entièrement sollicités par Gaznat SA
<u>Sécurité publique et sports</u>					
Stade olympique - Travaux de réfection, d'amélioration et de modernisation des installations	211	16.02.1993	15'885'000	306'644.30	Conformément à la communication y relative, adressée au Conseil communal le 10 septembre 2010, le solde disponible servira à couvrir les coûts des travaux de mise en conformité provisoire du Stade olympique de la Pontaise, travaux effectués en faveur du FC Lausanne-Sport, pour permettre le déroulement des trois matches "à domicile" prévus, en automne 2010, dans le cadre de l'Europa League
Port de petite batellerie de Vidy et d'Ouchy - Augmentation de la capacité d'accueil et rénovation des installations	15 2007/44	16.06.1998 20.11.2007	1'744'000	429'711.70	Les travaux ne sont pas encore terminés

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde	Commentaires
			fr.	fr.	
Remplacement des installations de radiocommunication du Corps de police	2002/32	12.11.2002	5'444'000	1'094'452.22	Entrant dans le cadre de la Réforme policière vaudoise, votée par le peuple en septembre 2009, la localisation par GPS de la flotte des véhicules a commencé en 2010 et se terminera en 2011
Développement et amélioration de la prise en compte de la dimension éthique dans les pratiques du Corps de police	2002/40	26.11.2002	627'000	110'757.11	La dimension éthique au Corps de police est une démarche de développement durable, voulue également par l'autorité politique. Dite démarche doit se poursuivre par le suivi des formations des membres du Corps de Police, des leaders et des catalyseurs. Le coaching universitaire, pour une meilleure implantation d'une direction collégiale et le suivi de certains modules, doit également se poursuivre. Dès lors, le somme restante servira à couvrir les coûts des opérations prévues en 2011
<u>Culture, logement et patrimoine</u>					
Intégration de la gestion des bâtiments administratifs du service immobilier dans l'outil informatique OFIGER	2003/62	29.06.2004	390'000	116'517.41	Factures à recevoir pour l'outil Webgérance et frais d'acquisition de licences Epiqr et Investimmo en 2011
Achat de parcelle au Flon et vente de Beau-Séjour 8, aménagement aux Côtes de Montbenon 7-9	2004/33	09.11.2004	36'700'000	-904'779.75	Le montant du dépassement sera couvert par le préavis 2010/63 qui devrait être voté début 2011
Programme d'entretien et importants travaux de remise en état de divers bâtiments du patrimoine financier - 3ème étape	2005/29	04.10.2005	5'080'000	1'733'631.44	Des travaux sont encore en cours (voir note au Conseil communal du 29.06.2009)
Programme d'entretien et importants travaux de remise en état de divers bâtiments du patrimoine administratif - 3ème étape	2005/29	04.10.2005	6'400'000	2'339'980.38	Des travaux sont encore en cours (voir note au Conseil communal du 29.06.2009)
Développement du tourisme vert, rénovations et aménagements importants dans les domaines agricoles	2005/33	25.10.2005	1'154'000	315'657.60	Les travaux relatifs au Chalet des Enfants se poursuivent en 2011

Crédits prolongés
page 2

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde	Commentaires
			fr.	disponible sur crédit voté fr.	
Développement du tourisme vert, rénovations et aménagements importants dans les domaines viticoles	2005/33	25.10.2005	468'000	-204'413.90	Fait partie intégrante du crédit d'investissement ci-dessus. En temps voulu, une communication sera rédigée à l'attention du Conseil communal pour l'informer des modifications apportées au préavis, soit une économie sur le Chalet des Enfants et un dépassement sur les vignobles
Mise en place d'une gestion de type "Parc naturel périurbain", réserve forestière	2005/57	06.12.2005	800'000	282'033.10	Des dépenses sont prévues dans le plan des investissements jusqu'en 2013, notamment pour réaliser des toilettes sèches dans les refuges existants et éventuellement transformer le refuge de la Fontaine des Meules (étude en cours). Ce crédit doit rester ouvert aussi longtemps que le projet "Porte des étoiles" n'est pas terminé
Travaux					
Revitalisation de la Vuachère - Reconstruction des collecteurs de la Vuachère et du Riolet	278	08.02.1994	32'011'000	4'917'323.39	Ce crédit sera bouclé lorsque le nouveau préavis n° 2011/02 aura été adopté par le Conseil communal
Optimisation des tournées de ramassage des déchets	36	10.11.1998	450'000	138'838.92	Le logiciel est acquis, l'optimisation des tournées est en cours
Participation au capital de la société de gestion des déchets du périmètre lausannois (GEDREL SA)	143	16.04.1996	7'065'000	3'532'500.00	La totalité du capital n'a pas été libérée. Le solde à verser peut être demandé en tout temps par Gedrel SA
Sécurité des piétons en ville de Lausanne, en particulier aux alentours des écoles	147	28.11.2000	2'400'000	1'038'142.07	Des travaux sont encore en cours en fonction des demandes et des réaménagements planifiés
Plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit - Etude d'assainissement du bruit d'une partie du réseau routier	221	05.03.2002	500'000	227'470.75	Poursuite des études

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde	Commentaires
			fr.	fr.	
Réaménagement de la rue Centrale, Cheneau de Bourg, Rôtillon, pl. Pépinet et Centrale - Création d'un passage public à travers le bâtiment de la rue Cheneau-de-Bourg n° 4	253	07.05.2002	9'000'000	3'635'778.37	Des travaux sont encore en cours
Réaménagement de la rue Centrale, Cheneau de Bourg, Rôtillon, pl. Pépinet et Centrale - Création d'un passage public à travers le bâtiment de la rue Cheneau-de-Bourg n° 4 (eauservice)	253	07.05.2002	615'000	33'659.26	Des travaux dépendants de promoteurs privés sont planifiés en 2012
Dérivation de la Louve et extension des réseaux eaux, électricité et téléseu - Utilisation du tunnel Sébeillon - La Sallaz	2002/63	08.04.2003	4'870'000	436'511.62	A proroger, ce crédit d'investissement est en relation avec le crédit ci-dessous
Dérivation des eaux claires de la Louve - Installation d'un dégrillage au déversoir du Capelard	2003/34	16.09.2003	5'725'000	-317'909.84	Des travaux complémentaires et l'installation de dégrillage sont à réaliser. Un préavis de régularisation (préavis n° 2010/68) doit être voté par le Conseil communal en 2011
Aménagement sous les arches est 1 à 3 du Grand-Pont d'un espace permettant d'accueillir un club de rock et musique actuelle, la direction des manifestations organisées sur la place de l'Europe, ainsi qu'une affectation encore à définir à la place du dépôt à l'usage du carnaval	2003/25 2007/09 2010/56	07.10.2003 05.06.2007 07.12.2010	1'747'100	86.15	Des factures sont encore à recevoir début 2011
Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics en 2004	2003/50	10.12.2003	2'350'000	377'579.20	Des travaux restent à réaliser en coordination avec le développement du quartier du Rôtillon (ruc du Flon, bassin EU + accès)
Liaison Haut-Vallon - Sauvabelin. Construction de la station de pompage de Haut-Vallon et réalisation d'une nouvelle cuve de 3'000 m3 au réservoir de Sauvabelin	2003/53	27.01.2004	4'955'000	207'420.48	Des travaux sont encore en cours

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde	Commentaires
			fr.	disponible sur crédit voté fr.	
Station d'épuration des eaux usées de la région lausannoise (STEP) - sécurisation du site, protection de la santé et management qualitatif et environnemental	2004/24	05.10.2004	1'336'000	491'223.39	Une solution interne MSST (mesures pour la santé et la sécurité au travail) par la Ville et une solution propre sont en cours de réalisation. La complexité et le temps à consacrer sont plus importants que planifiés, notamment au niveau de la sécurité. Quelques travaux et offres sont en cours
Plan général d'évacuation des eaux communal (PGEE).	2004/24	09.11.2004	2'420'000	568'700.34	Les études finales sont en cours. Des compléments sont à prévoir suivant les déterminations émises par l'autorité cantonale
Plan général d'évacuation des eaux intercommunal (PGEEi).	2004/24	09.11.2004	910'000	490'758.94	Des études sont en cours
Rénovation et extension ordinaire du réseau des collecteurs publics en 2005	2004/34	08.12.2004	2'350'000	48'677.97	Une étude de pollution est en cours suite au chantier Aloys-Fauquez
Mise en place des nouvelles mesures de gestion et de contrôle du stationnement	2004/32	08.02.2005	1'648'000	392'571.74	Poursuite de la démarche
Promotion de l'usage du vélo à Lausanne	2004/55	12.04.2005	628'000	185'380.79	Des travaux sont en cours
Mise en place d'une politique de développement durable à Lausanne (Agenda 21) 5ème partie : Transports et mobilité	2005/36	08.11.2005	386'000	210'368.25	Des travaux sont en cours
Nouveaux ateliers de signalisation routière au service des routes et de la mobilité	2005/37	25.10.2005	2'950'000	520'598.80	Des travaux de finitions sont prévus en 2011 (assainissement de l'eau non conforme: acquisition d'une installation de distillation en 2011)
<u>Enfance, jeunesse et éducation</u>					
Construction d'une école primaire, d'une halte-garderie, d'un centre œcuménique et de quartier et d'un local d'entretien au Bois-Gentil	26	06.10.1998	14'080'000	144'689.85	Des défauts de construction engendrent des infiltrations, ce qui nécessite encore des travaux d'étanchéité complémentaires

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde	Commentaires
			fr.	fr.	
Complexe scolaire du Belvédère : réfection de l'enveloppe d'une partie des bâtiments et réfection des vestiaires et des douches des salles de gymnastique	126	02.05.2000	1'998'000	41'368.85	Des travaux relatifs à l'enveloppe des bâtiments ne pourront être achevés que finalement en 2011
Collège d'Entre-Bois : extension et transformation du groupe scolaire, construction d'un centre de quartier polyvalent, aménagement d'un parc public, réfection de la grande salle et première étape de la réfection des bâtiments scolaires existants	169	20.03.2001	37'170'000	245'372.21	Les problèmes résultant de la construction ne sont pas encore résolus et nécessitent des travaux complémentaires
Assainissement et rénovation des bâtiments scolaires - 3ème étape	2002/6	28.05.2002	14'500'000	32'211.30	Les derniers travaux seront effectués en 2011
Lancement d'une campagne de sensibilisation destinée aux Lausannoises et Lausannois ayant pour thème «L'éducation, c'est l'affaire de tous»	2004/1	20.04.2004	330'000	52'532.48	Ce crédit reste ouvert pour préparer la campagne suivante qui devrait voir son aboutissement par le dépôt d'un préavis en 2011. La préparation de ce préavis suppose de faire quelques dépenses dans le cadre des premières esquisses de thèmes et de projets
Restauration de l'église de Montheron	2004/5	06.05.2004	2'562'000	221'887.50	Le Service d'architecture procède au décompte final qui sera terminé au plus tard dans le courant du mois de février
Centre de vie infantine de la Cité - Extension de l'unité d'accueil pour écoliers (UAPE) «La Cour des Miracles» par la création d'une nouvelle garderie-nursery de 44 places	2004/17	29.06.2004	660'000	36'205.59	Des travaux liés à une amélioration acoustique ne sont pas encore achevés
Collège de Chailly - Assainissement, rénovation et transformations de la salle de gymnastique	2004/47	25.01.2005	5'137'000	98'163.25	Les travaux seront terminés dans le courant de l'été 2011

Securité sociale et environnement

Néant

Crédits prolongés
page 6

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	Crédit voté	Solde	Commentaires
			fr.	fr.	
Services industriels					
SI Futur - Financement de la première phase de l'établissement de contrats à prestations globales (contracting)	201	26.06.2001	2'000'000	-159'766.53	Le montant du dépassement relatif au contracting pour Flon-Ville sera couvert par le préavis n° 2010/63 (point 3 des conclusions) qui devrait être voté début 2011
Construction d'une centrale de production de froid destiné à alimenter le bâtiment du Comité International Olympique	2005/71	06.12.2005	1'700'000	80'320.38	Une facture fournisseur est encore à recevoir
Remplacement et extensions ordinaires des réseaux des Services industriels pour 2006 - Gaz et chauffage à distance	2005/73	06.12.2005	15'300'000	1'174'728.82	Une galerie technique n'est pas encore terminée, les travaux de réfection-isolation devraient se terminer dans le courant du 1er semestre 2011
Restructuration partielle des réseaux à haute tension 50 kV et 125 kV	206	12.06.2001	20'120'000	-4'058'346.89	A proroger jusqu'en 2011, car la liaison 50 kV Expo-Venoge n'est pas terminée. Il est à préciser que le dépassement actuel résulte de la facturation des frais de personnel et des intérêts intercalaires non prévus initialement (4'508'028.83)
Aménagement hydroélectrique de Lavey. Renouvellement du contrôle-commande de l'aménagement et d'éléments du poste de transformation 10 kV.	218	04.09.2001	2'800'000	182'754.55	A proroger d'une année, car les travaux pour le contrôle-commande ne sont pas terminés, la priorité ayant été donnée à d'autres activités (réhabilitation du groupe 2)
Réaménagement de la rue Centrale (Service du gaz et du chauffage à distance et du Service de l'électricité)	253 2008/27	07.05.2002 01.07.2008	2'235'000	531'446.68	A proroger jusqu'en 2012, car les Services industriels sont tributaires de la Direction des Travaux (maître de l'ouvrage) qui a commencé la dernière étape du réaménagement de la rue Centrale en novembre 2010. Les travaux se poursuivront sur les deux prochaines années.
Agenda 21 - construction de 13 bornes de recharge pour les vélos et scooters électriques	2005/36	08.11.2005	130'000	129'540.80	Les travaux s'exécutent au fur et à mesure de la demande

Désignation	N° Préavis	Décision du Conseil communal	Crédit voté fr.	Solde disponible sur crédit voté fr.	Commentaires
Développement des services multimédia sur le téléseu	238	05.03.2002	5'550'000	403'292.37	Le remplacement des amplificateurs et les modifications des installations intérieures se fait au gré des rénovations entreprises par les propriétaires

COMPTES D'ATTENTE A PROLONGER A FIN 2010

Biométhanisation - Etude de faisabilité (4601.581.483)			300'000	223'360.50	Mandat d'avant-projet attribué et en cours, se poursuit en 2011
Grand-Pont - remplacement garde-corps (4200.581.492)			350'000	199'331.20	Sera balancé dans le préavis "Axes forts", en cours de rédaction
Pont Sévelin - Mandats d'études (4201.581.497)			150'000	101'477.65	Sera balancé dans le préavis "Carrefour Tivoli/Sévelin"
Place de la Sallaz (4201.581.499)			350'000	166'323.45	Sera balancé dans le préavis "Place de la Sallaz"

Motion de M^{me} Isabelle Truan et consort :
« Critères d'attribution et conditions locatives
du patrimoine de la Ville de Lausanne »

Dépôt

Lausanne, le 15 février 2011

(Signé) *Isabelle Truan, Claude Mettraux*

**Motion de M^{me} Graziella Schaller Curiotto : « Des toits
publics pour < Le miel des toits de Lausanne > »**

Dépôt

Lausanne, le 22 février 2011

(Signé) *Graziella Schaller*

**Motion de M. Vincent Rossi et consorts : « Pour
le réaménagement de la baie d'Ouchy, afin d'y créer
des espaces naturels, de détente et de baignade »**

Dépôt

Lausanne, le 22 février 2011

(Signé) *Vincent Rossi, François Huguenet,
Sophie Michaud Gigon*

Motion de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts :
« Qualité de vie en ville : pour une vraie place
des Bergières »

Dépôt

Lausanne, le 22 février 2011

(Signé) *Sophie Michaud Gigon et 2 cosignataires*

**Interpellation de M. Ulrich Doepper : « Echanges de
terrains entre la Ville de Lausanne et CFF Immobilier,
à Malley et à la Gare de Lausanne (< pôle muséal >) »**

Dépôt

Lausanne, le 15 février 2011

(Signé) *Ulrich Doepper*

Le président : – Merci, Madame la secrétaire du Conseil.

**Absence de M^{me} Silvia Zamora, municipale,
directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine**

Courriel

De: Rossier Marilou

Envoyé: mardi 22 février 2011 16:05

A: 'roland.rapaz@citycable.ch'

Cc: Benitez Santoli Vanessa; Brélaz Daniel; Graf Albert;
Longchamp Pierre

Objet: Séance double du Conseil communal de ce soir
22.02.2011

Importance: Haute

Monsieur le Président,
Cher M. Rapaz,

M^{me} Silvia Zamora, conseillère municipale de la Culture,
du Logement et du Patrimoine, se voit contrainte de vous
prier de bien vouloir excuser son absence au Conseil com-
munal de ce soir, étant souffrante.

Aucun objet urgent pour la direction CLP ne devant être
traité en priorité, cela ne devrait pas poser de problème.

Avec nos excuses réitérées, nous vous souhaitons une
bonne séance du Conseil et vous adressons, Monsieur le
Président, Cher M. Rapaz, nos meilleurs messages.

(Signé) *Marilou Rossier*

secrétariat de M^{me} Silvia Zamora

conseillère municipale

Direction de la culture, du logement et du patrimoine

021/315'42'01

marilou.rossier@lausanne.ch

Le président : – Nous lui souhaitons un bon rétablissement.

Le président : – Pour ce soir, je vous propose le programme
suivant. Après les questions orales, nous prendrons l'ordre
du jour avec l'urgence de la Municipalité, c'est-à-dire le
préavis 2011/08. Puis nous prendrons le cours normal des
choses, avec les rapports, cela jusqu'à environ 21 h 30.
Après quoi nous passerons aux interpellations, jusqu'à
23 h 00 environ. J'en ai terminé avec les opérations préli-
minaires, je passe aux questions orales.

Questions orales

Question

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – Le 2 février 2010, le Conseil communal traitait une interpellation que j’avais déposée en novembre 2009, intitulée « Une meilleure desserte en transports publics pour les habitants d’un quartier laissé pour compte »¹. Au terme de nos discussions, le Conseil communal approuvait à la quasi-unanimité la résolution que je déposais, appuyée par notre collègue Johan Pain, et qui avait la teneur suivante: « *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité intervienne auprès des tl afin que la ligne 6 soit rétablie jusqu’au terminus de Praz-Séchaud.* » Le 17 février dernier, nous avons reçu le préavis concernant la communication de la Municipalité nous annonçant la construction d’un nouveau centre sportif au quartier de Praz-Séchaud–Boveresses pour un montant avoisinant Fr. 2 millions. Une telle installation va inmanquablement attirer de nombreux utilisateurs, puisque le club de Praz-Séchaud monte en puissance – si j’ose dire.

Où en sont les démarches que la Municipalité devait entreprendre auprès des tl ?

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic : – Les tl ont des horaires annuels. Comme pour toute résolution du Conseil communal, ils ont été informés de la situation. Aucune décision ne sera prise avant un ou deux ans sur le secteur Praz-Séchaud, tant que les évaluations actuelles ne sont pas terminées. Ce n’est en tout cas pas au prochain changement d’horaire qu’il se passera quelque chose. Pour la suite, je ne peux pas encore vous répondre.

Question

M. Pierre Santschi (Les Verts) : – D’abord une remarque au Bureau concernant la documentation que nous recevons avec les divers préavis de la Municipalité et leur complétude. Nous gagnerions du temps en commission si les dossiers étaient aussi complets que possible. Nous risquons de perdre de l’argent si nous devons renvoyer des décisions parce que les informations sont incomplètes.

Je prends un cas très particulier. Nous venons de parler du Centre sportif de Praz-Séchaud. En l’occurrence, ce point est assez facile à résoudre. L’autre, auquel je fais allusion, nous le traiterons probablement par un autre biais. Il eût été favorable, me semble-t-il, que nous recevions aussi un plan du Centre sportif de Praz-Séchaud. Cela permettrait d’éclairer un peu mieux la situation. La Municipalité pourrait-elle envoyer à tout le Conseil le plan de situation et peut-être même de construction de cette réalisation ? Vestiaires, buvette et divers locaux, selon le préavis 2011/11.

¹BCC 2009-2010, T. I (N° 5/I), p. 393; *idem*, T. II (N° 10), pp. 158-160.

Le président : – Pour ce qui concerne le Bureau, nous prenons note de votre remarque.

Réponse de la Municipalité

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports : – Nous ferons parvenir le document demandé à la commission, voire à tout le Conseil.

Question

M^{me} Graziella Schaller Curiotto (Ind.) : – Mes questions concernent l’aménagement de la place de la Sallaz, en particulier le sud du plateau, là où l’avenue de la Sallaz rejoint celle de Beaumont. J’aimerais savoir pourquoi on a déjà remplacé les places de parc latérales par des places en épi et installé un rétrécissement de la chaussée. Cela crée une entrave à la circulation et allonge les bouchons sur l’avenue de la Sallaz et de Beaumont. Et pourquoi n’avoir pas attendu que la route de contournement soit en fonction pour introduire ce rétrécissement ?

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux : – Sur la placette nord, au bas de la route de Berne, à droite, trente-et-une places de parc ont disparu. Je dis trente-et-une, parce que c’est ce que j’ai en mémoire. Quelques-unes ont aussi été supprimées entre la Coop et la Migros. C’est un nombre assez considérable. Normalement, on devrait les retrouver sur le côté inférieur du plateau de la Sallaz, aux abords de la route de contournement. Durant l’automne, les commerçants se sont plaints de ces disparitions, nous avons essayé de proposer des mesures de substitution. Elles ont été trouvées sur le sud de la place et plus sur le nord. Les quelques places qui ont été déplacées à cet endroit, entre sept et dix – de mémoire – sont maintenant en épi. Auparavant, il y en avait quatre ou cinq, parallèles à la route. Ainsi, les commerçants ont quelques places de pose et de dépose durant la phase des travaux. Il est prévu que la route de contournement soit ouverte au mois d’août. De telles questions pourront revenir souvent, parce que pendant les travaux de raccordement de la route de contournement et de la route de Berne, notamment, et de la route de la Sallaz en direction du Bugnon, il y aura encore beaucoup de modifications. Par exemple, la semaine prochaine ou dans quinze jours, les quelques places de substitution qui ont été aménagées au haut de la rue du Bugnon vont disparaître.

La conséquence, c’est, vous l’avez dit, une restriction dans le nombre de files possibles entre l’avenue de Beaumont et l’extrémité de l’avenue de la Sallaz, ce qui a un impact direct sur la longueur de la file sur la rue du Bugnon.

Question

M. Yves Ferrari (Les Verts) : – Ma question concerne aussi la Sallaz. Il me semble avoir vu un papier circuler concernant une décision du Tribunal fédéral et j’aimerais

savoir où en est ce projet. Quels en sont les enjeux futurs ? Est-ce qu'une décision formelle est tombée ? Quelles sont les conséquences pour Lausanne et est-ce que le projet sera interrompu ? Comment cela se passe-t-il ?

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :

– Une décision du Tribunal fédéral est tombée ce vendredi, que j'ai aperçue sur mon ordinateur, par rapport à une demande que vous aviez faite concernant la surélévation de deux étages du bâtiment C – de mémoire –, situé entre la station du m2 et l'usine Tridel. Le Tribunal cantonal avait donné raison à votre Conseil, puisque vous aviez adopté la révision du PPA, et la demande a été faite immédiatement après le vote des conclusions du préavis, qui donnaient les droits à bâtir complémentaires sur ce secteur. Le Tribunal fédéral a dit le contraire. Il estime en effet que la procédure aurait dû être la suivante : nous aurions dû suspendre nos travaux lors de votre demande de surélever de deux étages et revoir toute la procédure du PPA en cours. Il n'a pas accepté que, suite à vos décisions, il y ait cette injonction. Il faut donner une certaine sécurité au droit, de l'ordre de cinq à six ans d'après l'interprétation qui m'a été indiquée ce matin. Mais nous n'avons pas encore vu notre avocat et la Municipalité n'a pas eu l'information, vu que la décision est tombée aujourd'hui.

Nous en sommes à l'interprétation, mais il semblerait qu'à terme, si ce type de demandes devait venir – par exemple une densification supplémentaire à celle proposée –, il faille suspendre toute la procédure et la reprendre pour introduire les corrections nécessaires. Bref, nous ne pouvons pas retoucher un plan, même s'il y a une injonction du Conseil communal. Cela même si nous allons dans le sens de l'Administration fédérale et cantonale.

Cela nous surprend un peu, mais c'est l'application du droit et je pense qu'il faudra peut-être, un jour, modifier la Loi vaudoise sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), voire, à l'échelon supérieur, la loi fédérale.

Dans les notes de séance, il faut indiquer que la Municipalité n'est pas composée de juristes et que ce n'est que l'interprétation d'un citoyen élu.

Question

M. Gérard Chappuis (Soc.) : – Depuis le début de la campagne électorale ou peut-être bien avant, on remarque une prolifération grandissante en ville de ces petits groupes commando de trois ou quatre personnes qui s'insinuent dans presque tous les lieux publics. Tenues de rangers à la Rambo, air macho et musclé, même les femmes qui les accompagnent, avec dans le dos des slogans en grosses lettres phosphorescentes : « Police », « Sécurité », etc. Je ne parle pas seulement des surveillants dans les transports publics, tl et CFF. Je crains que cette « ostentation policière » ne soit là en période électorale surtout pour

augmenter le sentiment d'insécurité chez les citoyens. Ce phénomène a déjà été dénoncé par plusieurs médias en Suisse.

La Municipalité est-elle en possession d'une liste de ces organismes de commandos sécuritaires ? Y a-t-il des exigences vestimentaires légales pour distinguer les uns des autres les différents groupes, que je qualifie d'« activistes » ?

Réponse de la Municipalité

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports :

– Bien sûr, les personnes dont parle M. Chappuis n'ont aucun lien avec la police et ne remplissent aucun mandat voulu par la Municipalité ou je ne sais qui d'autre de l'Administration. Il y a bien sûr des cauteles, par rapport à l'habillement. Celui d'un policier ne peut être porté que par un policier. On peut regretter l'attitude de certains, mais c'est aussi la liberté de chacun de mandater de telles entreprises ou de se promener comme ça.

Question

M. Guy Gaudard (LE) : – Le 13 mars 2011 se dérouleront les élections communales. Personnellement, depuis dix ans, je fonctionne comme représentant du groupe Libéral-Radical au bureau de l'Eglantine, en veillant scrupuleusement à ne manipuler aucune enveloppe à cette occasion. Or samedi, sur un stand à Chailly, un citoyen me dit que des candidats au Conseil communal participent au dépouillement du vote à cette occasion. J'ai été pour le moins surpris. J'aimerais savoir si c'est vrai. Et si tel est le cas, est-ce vraiment raisonnable que des candidats puissent participer au dépouillement des listes sur lesquelles ils sont nommés ?

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic : – Cette pratique a couru pendant des décennies. J'ai moi-même été président de bureau de vote tout en étant candidat pendant dix ans. En tout cas jusque dans les années 1990, c'était une pratique courante. Maintenant, vu l'évolution de ces dernières années, est-ce que cela se pratique encore, sachant que le système n'est pas individuel et que les gens doivent être à deux pour toute forme de dépouillement ? Je ne sais pas. Je vais me renseigner et je vous informerai à la fin de la semaine. Mais ce n'est pas moi, pour les mêmes raisons que vous évoquiez, qui fais la composition des bureaux électoraux.

Question

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – En novembre 2010, ou plutôt en janvier 2011, nous avons reçu une lettre de la Municipalité qui nous annonçait, sans grande surprise, que de nouvelles mesures d'assainissement devraient être prises pour permettre à la Caisse de pensions CPCL d'atteindre 60 % de taux de couverture, cela pour respecter les statuts. En 2009, la garantie résiduelle envers la CPCL a été portée dans les comptes sous la rubrique « Engagements hors

bilan». J'insiste sur cet élément. Donc elle n'apparaissait pas dans la dette de la Ville. A l'occasion du bouclage des comptes 2010, cette garantie résiduelle apparaîtra-t-elle dans le bilan de la Ville, comme le demande la Cour des comptes ?

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic : – Selon la législation actuelle, sous réserve de ce qui se passera dans l'Ordonnance d'application de la loi qui vient d'être votée par les Chambres fédérales et qui devrait entrer en vigueur soit en juillet, soit, plus vraisemblablement, en janvier de l'année prochaine, il s'agit d'avoir une note au pied du bilan. Ce n'est assimilable ni à un cautionnement de la Ville ni à de la dette communale.

La discussion qui avait lieu à la Cour des comptes est de tout autre nature. Il s'agissait de savoir si c'était la garantie LPP minimale, version Ordonnance, ou si c'était la totalité de l'engagement potentiel de la Ville avec un taux de couverture de 80 % ou de 100 %. D'après certaines interprétations de la Cour des comptes, c'était plutôt ce qui résultait de la loi, mais pas de l'Ordonnance, qui devait figurer au pied du bilan, comme note de bas de page. C'est là-dessus, et pas ailleurs, qu'a porté la controverse à la Cour des comptes.

Nous allons changer de législation tout prochainement, et je présume qu'il y aura peut-être des changements là aussi. Nous adapterons et je ne vois pas de raison de changer la pratique pour l'instant. De toute manière, dans aucune des versions, ce n'est un cautionnement de la Ville ni inclus dans la dette de cette dernière.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – Est-ce que le syndic parle de l'article 45, alinéa 2, de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2), qui date de 1985 ? Ou de la Loi fédérale sur le libre passage (LFLP) du 1^{er} janvier 1995 ?

M. Daniel Brélaz, syndic : – N'ayant pas appris par cœur toutes les versions de la loi et de l'ordonnance, je ne peux vous donner de réponse instantanée.

Le président : – Il n'y a pas d'autre demande de parole pour des questions orales, nous avons terminé ce chapitre. Nous poursuivons avec le point R81, préavis 2011/8, « Déménagement du Service d'organisation et d'informatique (SOI). Utilisation des locaux du SOI pour répondre aux besoins du Service social ainsi que de divers services de l'Administration communale ». J'appelle à la tribune M. David Payot, président rapporteur de la Commission permanente des finances.

Déménagement du Service d'organisation et d'informatique (SOI)

Utilisation des locaux du SOI pour répondre aux besoins du Service social ainsi que de divers services de l'Administration communale

Préavis N° 2011/8

Lausanne, le 19 janvier 2011

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Objet du préavis

La Loi sur l'assurance chômage révisée entrera en vigueur le 1^{er} avril 2011. Elle entraînera une augmentation sans précédent de la demande d'aide sociale publique ; elle contraint le Service social à constituer dès à présent deux nouvelles unités RI et à trouver, au plus tard pour le 1^{er} mars 2011, des locaux où les installer. Aussi, le présent préavis propose-t-il au Conseil communal d'autoriser la Municipalité à louer des locaux rue de Sévelin 46 pour y accueillir le SOI, de telle manière que les locaux actuels de ce service, sis à la place de Chauderon 9, puissent être alloués au Service social, et dans une moindre mesure, à quelques autres services dont les besoins en surfaces supplémentaires sont également avérés.

2. La révision de la Loi sur l'assurance chômage et ses conséquences

Chômeurs touchés par une fin de droit au 31 mars 2011

La loi révisée entrera en vigueur en deux temps : le 1^{er} janvier 2011 pour la partie cotisations, et le 1^{er} avril 2011 pour la partie prestations. Aucune disposition transitoire n'étant prévue, les personnes ci-dessous devront s'adresser à l'aide sociale dès le 1^{er} avril 2011 :

- Les chômeurs de 30 ans et plus au bénéfice de la prolongation à 520 jours de la durée d'indemnisation accordée au Canton de Vaud jusqu'au 31 mars 2011, qui auront bénéficié de 400 indemnités ou plus (à l'exception des chômeurs âgés de 55 ans et plus qui auront cotisé durant 24 mois, ces derniers pouvant toujours prétendre à 520 indemnités).
- Les chômeurs dont la période de cotisation était comprise entre 12 et 18 mois, qui auront bénéficié de 260 indemnités ou plus.
- Les chômeurs libérés des conditions relatives à la période de cotisation (par exemple parce qu'ils étaient en formation ou parce qu'ils étaient malades), qui auront bénéficié de 90 indemnités ou plus.
- Les chômeurs âgés de moins de 25 ans qui n'ont pas d'obligation d'entretien envers des enfants et qui auront bénéficié de 200 indemnités ou plus.
- Eventuellement (question non tranchée à l'heure actuelle¹) : les chômeurs dont le gain assuré avait été obtenu dans le cadre d'un emploi d'insertion du RI (programme d'occupation).

¹ Le Conseil fédéral adoptera fin mars l'Ordonnance d'application entrant en vigueur au 1^{er} avril.

Conséquences pour le Service social

A Lausanne, il faudra accueillir, selon nos estimations, dès le mois d'avril environ 500 nouveaux requérants du RI, en sus des quelque 250 à 300 nouveaux requérants que le Service social reçoit déjà, chaque mois, suite à la crise économique de 2009. En outre, les demandes des trois à six mois suivants pourraient également être sensiblement supérieures à la moyenne (de l'ordre de 400 à 500 par mois au lieu de 250 à 300). Jamais le Service social n'aura été confronté à un tel choc.

Contexte

Chaque crise économique entraîne une hausse de la demande d'aide sociale durant près de deux ans, environ 20% des chômeurs en fin de droit ne retrouvant malheureusement pas d'emploi. La récession de 2003 avait entraîné une augmentation de 55% de la demande d'aide sociale entre 2003 et 2005; la récession de 2009 devrait entraîner une augmentation de la demande d'aide sociale de 33% durant la période 2010–2012 selon le Département de la santé et de l'action sociale².

Mesures d'anticipation prises par le Service social d'entente avec les Autorités cantonales

Le RI est le dernier filet de protection et l'on ne saurait faire attendre les nouveaux requérants durant plusieurs mois. Aussi, le Service social met-il tout en œuvre pour éviter d'être débordé. Après concertation avec les services compétents de l'Etat, il constitue deux nouvelles unités RI³ et organise des séances d'information collectives destinées aux chômeurs en fin de droits, en collaboration avec l'ORP. Il a cependant besoin de place, ses locaux actuels étant déjà suroccupés⁴.

3. Besoins en locaux du Service social Lausanne (SSL)

Le Service social a besoin d'une surface administrative utile de 900 à 1000 m² pour

- accueillir les deux nouvelles unités RI évoquées plus haut (env. 550 m²);
- accueillir les collaborateurs-rices nécessaires à la mise en œuvre du rapport-préavis 2010/31 Politique du logement en faveur des personnes de condition modeste (env. 60 m²);
- disposer de la salle de cours nécessaire à la formation initiale et à la formation continue des nouveaux collaborateurs-rices – salle qui sera également utilisée pour les séances d'information des nouveaux requérants du RI (env. 60 m²)⁵;
- disposer de la salle nécessaire à ses ateliers de recherche de logement et d'emploi, salle actuellement louée au sous-sol de Chauderon 5, mais qui ne sera plus disponible dès le milieu de l'année 2011 (env. 30 m²);
- disposer de quelques bureaux de réserve pour faire face aux besoins futurs et, en 2012, accueillir une quinzaine de collaborateurs qui ne pourront plus travailler à Chauderon 4 en raison des travaux prévus dans cet immeuble;
- disposer de surfaces de dépôt nécessaires pour l'entreposage des archives.

Chacun souhaiterait que le Service social soit rassemblé sous un seul toit. Pour y parvenir, le service aurait cependant besoin de plus de 7000 m² au total. Une telle surface ne pourrait lui être allouée sur un seul site que moyennant le lancement d'un nouveau projet de l'importance de Flon Ville. Dans l'immédiat, le Service social s'efforce de louer des surfaces supplémentaires sans augmenter le nombre de ses sites.

² Selon l'exposé des motifs sur la stratégie cantonale de lutte contre la pauvreté (avril 2010): cette hausse pourra être contenue par la création des nouveaux régimes sociaux cantonaux (PC familles et rentes-pont AVS), si celle-ci est acceptée. Le transfert du RI aux nouveaux régimes ne se fera cependant pas du jour au lendemain, mais seulement après une analyse des dossiers au cas par cas.

³ Avec l'augmentation de la demande intervenue en 2008 et en 2009, les équipes RI sont devenues trop grandes et les chefs-fes d'unité – qui remplissent le rôle de préposés RI et doivent, en vertu d'une directive cantonale, valider chaque ouverture de droit – sont surchargés et exposés au risque de burn out. Le service souhaite par conséquent créer deux nouvelles unités et réduire la taille de toutes les unités RI actuelles, de 13 ou 14 personnes à 12 personnes au maximum.

⁴ Le service ne dispose pas des locaux de réserve. Il a transformé en bureaux ses salles de conférences et de cours, utilisé des locaux en principe non destinés à l'occupation de personnel, et même acheté du mobilier plus compact pour pouvoir en mettre davantage sur les mêmes surfaces.

⁵ Cette salle était prévue dans le cadre du projet Provence 6 et le SSL a été contraint d'y renoncer.

4. Le projet

Le projet présenté par le présent préavis est le suivant :

1. Location par la Ville de Lausanne, pour le SOI, de 2000 m² de surfaces administratives, de 421 m² de dépôts ainsi que de deux places de parc pour les visiteurs et les livreurs, situés rue de Sévelin 46. L'objet en location est déjà aménagé en locaux administratifs, particulièrement adapté et conçu pour une activité informatique, d'une surface brute de 2860 m² par étage. Actuellement, ces surfaces sont partiellement utilisées par la société Bedag.

Sur le site de Chauderon 9, le SOI dispose d'environ 2440 m², soit plus de 600 m² de locaux techniques et de dépôts et plus de 1800 m² de surfaces de bureaux, salles de conférences et locaux communs.

Le SOI ne déménagera pas l'unité Atelier de numérisation, récemment aménagé à Chauderon 9, représentant une surface d'environ 300 m² ainsi que les locaux techniques et dépôts, soit environ 775 m². En revanche, la salle de formation, d'une surface utile d'environ 71 m² sise à Riponne 10, sera abandonnée et intégrée dans les nouveaux locaux de Sévelin 46.

Le SOI emploie environ 91 collaborateurs (76 collaborateurs fixes, 10 apprentis, des participants aux programmes d'insertion professionnelle d'ETSL et environ 3 prestataires externes) ; cela représente un ratio de 22 m²/personne et correspond à la norme fixée par la Municipalité de 20 à 25 m²/personne.

2. Attribution au SSL d'une partie des surfaces, environ 980 m², ainsi libérées à Chauderon 9, pour répondre aux besoins présentés sous point 3 ci-dessus :

- a) Au 1^{er} mars, deux nouvelles unités RI, dans les locaux en l'état ;
- b) Ultérieurement, une fois les travaux d'aménagement indispensables réalisés :
 - i. prise en compte des autres besoins (point 3 ci-dessus) ;
 - ii. déménagement à Chauderon 9 des unités du SSL actuellement sises à Jean-Jacques-Mercier 1⁶.

Le SSL respectera également la norme d'occupation pour toute la partie bureaux.

3. Après inventaire des besoins les plus urgents : attribution à divers services de l'Administration communale du solde des surfaces libérées au niveau supérieur, selon décisions de la Municipalité.

5. Coûts du projet

5.1 Location Sévelin 46

Le bâtiment a été construit en 1994. Il est construit sur 4 niveaux sur rez-de-chaussée et possède deux sous-sols. Le propriétaire est PSP Real Estate AG représenté par PSP Management SA.

Surfaces administratives : le loyer net est de Fr. 245.-/m²/an et l'acompte de charges de Fr. 45.-/m²/an.

Surfaces de dépôt : le loyer net est de Fr. 110.-/m²/an et l'acompte de charges de Fr. 20.-/m²/an.

Places de parc : le loyer est de Fr. 200.-/mois pour une place.

Location transitoire :

Par convention, l'objet a été loué transitoirement pour une durée de 6 mois. Les charges locatives transitoires représentent Fr. 175'500.-. Dès la conclusion du bail commercial, la convention deviendra caduque.

⁶Le déménagement de l'UnAFin de Jean-Jacques-Mercier 1 à Maupas 34 a bien eu lieu comme prévu. Le SSL a été amené à conserver ses locaux de Jean-Jacques-Mercier afin d'y accueillir des collaborateurs travaillant à Chauderon 7, dans des bureaux qu'il a fallu libérer pour le Service des assurances sociales.

Location définitive :

La location définitive est envisagée pour le 1^{er} mars 2011 ; le bail sera de 5 ans en 5 ans. Les charges locatives annuelles s'articulent comme suit :

• Surfaces administratives :	Fr. 490'000.–
• Charges :	Fr. 90'000.–
• Surfaces de dépôt :	Fr. 46'500.–
• Charges :	Fr. 8'500.–
• 2 places de parc :	Fr. 4'800.–
Charges locatives annuelles	Fr. 639'800.–

5.2 Location Chauderon 9

Loyer annuel pour le SSL

Le SSL se verrait imputer un loyer annuel net de Fr. 380'000.– (Fr. 31'670.–/mois) pour la location des niveau inférieur et sous-sol des actuels locaux du SOI. L'essentiel de ce coût élargera dès 2012 à la subvention cantonale pour les activités menées en vertu de la Loi sur l'action sociale cantonale (soit une prise en charge de 80% environ du loyer supplémentaire ci-avant). En 2011, un solde de fonds de réserve devrait pouvoir être utilisé afin de limiter la prise en charge par la Ville.

Le SSL ne paierait plus le loyer de Chauderon 5 (salle en sous-sol) de Fr. 6960.– et ne se verrait plus imputer le loyer de rue J.-J.-Mercier 1 de Fr. 40'504.–, soit Fr. 47'464.–. Objet du patrimoine financier, ces derniers locaux pourront être attribués à d'autres besoins de l'Administration communale dans les 3 à 6 mois.

Les autres services de l'Administration communale qui disposeront de surfaces supplémentaires à Chauderon 9 se verront imputer les loyers relatifs à ces surfaces.

5.3 Autres coûts

Les travaux indispensables à Sévelin 46 et à Chauderon 9 suite à la nouvelle affectation des surfaces libérées par le SOI ne peuvent pas être chiffrés précisément dans le délai nécessaire à la conclusion du bail à loyer de Sévelin 46 et à la mise à disposition de surfaces supplémentaires pour le SSL. Il s'agit cependant de travaux de relativement faible importance qui feront l'objet d'une demande de crédit supplémentaire ultérieure au Conseil communal. Doivent notamment être réalisés :

- A Sévelin 46 : pose de quelques cloisons.
- A Chauderon 9 : pose de quelques cloisons également (bureaux des chefs-fes d'unité), transformation de locaux de dépôts en locaux d'entretien avec les usagers, installation d'une réception.

La même demande de crédit supplémentaire sollicitera également les montants nécessaires à la couverture des frais de câblage informatique ainsi que des frais de déménagement (déménagement à Sévelin 46 des unités du SOI qui n'auront pas quitté Chauderon 9 en mars 2011).

Dès la location définitive, les locaux seront nettoyés par le personnel de nettoyage engagé par le Service du logement et des gérances. Les besoins en personnel de nettoyage représentent **1,0 EPT** et le matériel de nettoyage **Fr. 5000.–**.

6. Conséquences sur le budget

Les charges d'exploitation annuelles s'articulent comme suit :

Eau, énergie et chauffage locaux	Fr. 90'000.–
Eau, énergie, chauffage dépôts	Fr. 8'500.–
Personnel de nettoyage	Fr. 65'000.–
Loyer annuel des locaux	Fr. 490'000.–
Loyer annuel des dépôts	Fr. 46'500.–
Places de parc	Fr. 4'800.–
Total	Fr. 704'800.–

Dont à déduire la subvention du DSAS et la relocation des locaux laissés vacants par le SSL, soit Fr. 350'000.– en chiffres ronds.

7. Crédit spécial de fonctionnement 2011

Les charges correspondant à l'année 2011 sont estimées à :

3302.30	Traitement (salaire 10 mois)		Fr.	54'500.-
3302.312	Eau, énergie et chauffage (10 mois)		Fr.	82'500.-
3302.313	Marchandises (matériel de nettoyage)		Fr.	5'000.-
3302.314	Entretien des biens immobiliers		Fr.	41'000.-
	Entretien du bâtiment	Fr.	15'000.-	
	Divers et imprévus (~ 5 %)	Fr.	26'000.-	
3302.316	Loyer (10 mois)		Fr.	451'500.-
	Locaux	Fr.	447'500.-	
	Places de parc	Fr.	4'000.-	
1500.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations		Fr.	410'000.-
	Informatique et téléphonie	Fr.	160'000.-	
	Climatisation	Fr.	250'000.-	
1500.318	Déménagement		Fr.	15'000.-
Total des charges nettes				Fr. 1'059'500.-

8. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne

Vu le préavis N° 2011/8 de la Municipalité, du 20 janvier 2011 ;
Oùï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
Considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- d'approuver la conclusion par la Municipalité d'un bail à loyer pour entrer en jouissance de locaux supplémentaires sis à rue de Sévelin 46 pour les besoins du Service d'organisation et d'informatique ;
- d'approuver le projet d'installation d'unités du Service social ainsi que d'autres services de l'Administration communale présentant des besoins avérés voire urgents dans les locaux libérés par le SOI à Chauderon 9, selon planification approuvée par la Municipalité ;
- d'octroyer à la Municipalité un crédit spécial net de fonctionnement pour l'exercice 2011 de Fr. 1'059'500.-, montant à porter en augmentation des rubriques suivantes (dépenses sur 10 mois) :

3302.301	Traitements		Fr.	43'500.-
3302.303	Cotisations aux assurances sociales		Fr.	2'700.-
3302.304	Cotisations à la Caisse de pensions		Fr.	8'300.-
3302.312	Eau, énergie et chauffage		Fr.	82'500.-
3302.313	Marchandises		Fr.	5'000.-
3302.314	Entretien des biens immobiliers		Fr.	41'000.-
3302.316	Loyers et redevances d'utilisation		Fr.	451'500.-
3302.490	Imputations internes (loyer)		Fr.	317'000.-
1500.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations		Fr.	410'000.-
1500.318	Autres prestations de tiers		Fr.	15'000.-
6302.390	Imputations internes (loyer)		Fr.	317'000.-

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des finances.

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport photocopié de M. David Payot (AGT), rapporteur : – Le rapport a été traité durant la séance de la Commission des finances du 07.02.2011 en présence de M^{mes} Isabelle Truan, Claude Grin, Florence Germond, Myriam Tétaz, et de MM. Denis Pache, Claude Mettraux, Jean-François Cachin, Pierre-Antoine Hildbrand, Jean-Charles Bettens, Fabrice Ghelfi, Jean Tschopp, Ulrich Doepper et David Payot (rapporteur). MM. Giampiero Trezzini et Fabrice Clivaz étaient excusés.

La Municipalité était représentée par M. Daniel Brélaz, syndic, et l'Administration par MM. David Barbi, chef du Service financier, Michel Cornut, chef du Service social de Lausanne (SSL), Gianfranco Moi, chef du Service d'organisation et d'informatique (SOI), Philippe Cardinaux, chef de la Division logement et gérances et M. Ahmet Salyador, adjoint à la cheffe de service. M. Barbi a pris les notes de séance, ce dont nous le remercions tout particulièrement.

Evolution prévisible des dossiers du SSL et des autres services communaux

L'évolution prévisible du nombre d'usagers des SSL suscite une discussion. La hausse liée à la révision de la Loi sur l'assurance chômage devrait osciller entre 500 et 700 dossiers au 01.04.2011. La diminution découlant de la Loi cantonale sur les prestations complémentaires pour familles et la rente-pont (soumise à référendum) est plus difficile à évaluer : 400 dossiers pourraient être clos à partir de juillet 2011, de manière progressive vu les délais pour traiter l'ensemble des demandes.

Les nouvelles demandes sont appelées à rester à un niveau élevé ces prochains temps, sous l'effet de la réforme de l'assurance chômage et des effets différés de la crise économique (entre 500 et 1200 dossiers d'ici à 2012, suivant les estimations). La réforme de l'assurance chômage diminuera les bénéficiaires d'indemnités de chômage, mais pas celles inscrites à l'Office régional de placement de Lausanne, si bien qu'il n'y aura pas de diminution de surfaces occupées à ce niveau.

Aménagements

Il est souligné que les coûts d'aménagement ont été limités au strict minimum. Un certain nombre d'installations du SOI coûteuses à déménager demeurent à la place Chauderon 9 (numérisation, machines). Néanmoins, des coûts supplémentaires d'aménagements n'ont pu être chiffrés au moment de la rédaction du préavis, totalisant Fr. 735'000.– :

• Chauderon 9 – SSL :	+ 405'000.–
– Rubrique 3302.314 «Entretien des biens immobiliers» :	+ 347'500.–
– Rubrique 6302.311 «Achats d'objets mobiliers et d'installations» :	+ 57'500.–
• Sévelin 46 – SOI :	+ 330'000.–
– Rubrique 3302.314 «Entretien des biens immobiliers» :	+ 270'000.–
– Rubrique 1500.311 «Achats d'objets mobiliers et d'installations» :	+ 60'000.–

Les chiffres étant communiqués au cours de la séance, plutôt que de procéder à une demande de crédit supplémentaire, un amendement est proposé pour intégrer ces montants au présent préavis (voir conclusions ci-dessous).

Utilisation des surfaces et financement

Le projet proposé permet de maintenir l'ensemble du SSL aux alentours de Chauderon, et déplace le SOI, actuellement réparti sur deux étages de Chauderon 9 et un espace à la place de la Riponne, sur un seul étage à Sévelin 46 et quelques surfaces à Chauderon 9.

Selon un décompte transmis aux commissaires, les surfaces de la place Chauderon 9 concernées par le déménagement représentent 2439,35 m², dont 774,30 m² resteraient utilisés par le SOI, 979,78 m² seraient attribués aux SSL et 685,74 m² seraient encore à attribuer. Le Service du logement et des gérances est chargé d'étudier les demandes des différents services et d'effectuer une proposition à la Municipalité. Une commissaire s'inquiète de ces espaces encore vacants ; un autre commissaire évoque le projet de déménagement en direction de Provence 6–8 (préavis 2009/19), qui laissait aussi un certain nombre de surfaces temporairement vacantes, sans susciter de critiques des conseillers communaux à ce sujet.

Une commissaire s'inquiète de la différence entre les charges locatives annuelles et la subvention prévue de la part du Canton. Il est expliqué d'une part que certaines tâches du SSL n'ont pas de financement cantonal, et d'autre part que la subvention cantonale est en négociation et a été estimée avec prudence.

Conclusions

Afin de tenir compte des informations complémentaires transmises par l'Administration, un amendement est proposé à la conclusion 2 avec les modifications suivantes :

Rubrique	Conclusion initiale	Conclusion amendée	Différence
3302.314 Entretien des biens immobiliers	41'000.–	658'500.–	+ 617'500.–
1500.311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	410'000.–	470'000.–	+ 60'000.–
6302.311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	0.–	57'500.–	+ 57'500.–
Total	1'059'500.–	1'794'500.–	+ 735'000.–

Au vote, l'amendement est adopté par 12 oui et 1 abstention. Les conclusions, votées en bloc, ont été acceptées dans les mêmes proportions.

Le président : – Monsieur Payot, avez-vous un commentaire à ajouter à votre rapport ?

M. David Payot (AGT), rapporteur : – Non, Monsieur le Président.

Le président : – J'ouvre la discussion.

Discussion

M. Guy Gaudard (LE) : – Tout d'abord, je transmets mes sincères vœux de prompt rétablissement à M^{me} Zamora. Elle sera citée lors de mon intervention, mais je n'étais pas censé savoir qu'elle ne serait pas là ce soir. Je précise aussi que mes propos ne concernent pas les bénéficiaires de l'aide sociale, mais uniquement la façon dont s'est déroulée la présentation de ce préavis.

Une partie du groupe LausannEnsemble est plus que dubitative et s'abstiendra lors du vote, tant ce préavis ressemble à du gros bricolage, commencé par M. Bourquin et M^{me} Zamora, qui semblent en connaître un rayon en la matière. En effet, d'un côté on disposait de très importants droits à bâtir sur la parcelle de l'Arsenic. Des droits que la directrice a snobés. Peut-être que l'audit qu'elle a demandé la semaine dernière analysera ce cas. De l'autre, on a un directeur de la Sécurité sociale, qui s'époumone depuis cinq ans à louer des locaux supplémentaires pour caser ses bientôt trois cents collaborateurs et y accueillir quelques apprentis – puisque le manque de surfaces constitue pour son service un obstacle insurmontable pour la formation de nos jeunes.

En résumé, l'une avait ce que l'autre cherchait depuis longtemps, mais n'a pas voulu lui donner. Cela explique peut-être la gestion chaotique de certains dossiers. Cette attitude provoque aujourd'hui le déménagement partiel du SOI pour laisser la place au coûteux Service social, disséminé à ce jour sur huit sites. Le SOI rejoindra donc Sévelin 46, où la Ville va louer au moins pour cinq ans quelque 2400 m² de surface pour la modique somme de Fr. 3,2 millions. Relevons que ces locaux se trouvent à moins de cent mètres de ces fameux droits à bâtir que la directrice a occultés.

Je reviens à ce préavis et souligne qu'au chapitre 3, on lit que « *chacun souhaiterait que le Service social soit rassemblé sous un seul toit* ». C'est intéressant de rappeler que lors de notre discussion sur ce sujet, le 18 janvier de cette année², le Parti socialiste a refusé, à la quasi-unanimité, cette proposition que nous avons faite voilà dix-huit mois. Cet exemple illustre bien que le Parti socialiste n'est plus à une contradiction près. Il est donc grand temps d'arrêter de bricoler et de cesser tout de suite tous ces déménagements

et dislocations de services, irréflechis, qui coûtent le lard du chat à la collectivité.

D'autre part, je trouve très discutabile de nous imposer l'urgence sur un sujet aussi sensible et important que celui-là. S'il y avait vraiment eu urgence, nous l'aurions traité en priorité la semaine passée. Mais on a trouvé que le bâtiment du « Pointu » était plus urgent³ que ce préavis. Permettez-moi de m'en étonner. On préfère une fois de plus la précipitation, signe évident d'une mauvaise organisation.

Chacun a lu ce préavis et on peut s'interroger sur les raisons qui nous mettent devant le fait accompli alors qu'il eût été tout à fait envisageable de faire emménager le Service social à Sévelin 46 pour les cinq prochaines années et de laisser le SOI à sa place. Le Conseil communal aurait ainsi eu le temps de construire un projet pour accueillir le Service social sous un seul toit. On aurait surtout économisé des centaines de milliers de francs en déménagements inutiles.

M^{me} Florence Germond (Soc.) : – Je m'étonne que M. Gaudard remette en question l'urgence de ce préavis. Il me paraît aujourd'hui indispensable de trouver une solution, puisque cinq cents demandeurs d'aide sociale vont arriver d'ici le 1^{er} avril. Il y a une urgence absolue à traiter ce préavis.

J'aimerais surtout inscrire celui-ci dans un contexte global. Nous subissons actuellement des décisions d'ordre fédéral, la révision de la LACI. On a voulu diminuer le nombre des bénéficiaires des prestations de l'assurance chômage. Aujourd'hui, on le voit : ce ne sont pas des économies, ce sont des reports de charges sur d'autres collectivités. C'est la Commune et le Canton qui devront ensuite assumer cette augmentation de requérants d'aide sociale. Pour la Commune, c'est environ Fr. 1 million d'investissements, des frais annuels de Fr. 700'000.–, c'est le déménagement d'un service, comme nous l'avons entendu. Je m'étonne d'ailleurs de l'intervention de M. Gaudard, qui sauf erreur disait qu'il voulait un Service social au centre. Déménager à Sévelin n'aurait aucun sens et c'est pourquoi c'est le SOI qui s'y déplace.

Les conséquences de la LACI, c'est non seulement sur les Villes, mais aussi sur le Canton. Pour le Canton, ce ne sera pas moins de Fr. 25 millions qui se porteront sur la facture sociale de cette année.

Enfin, je me permets de faire un lien avec le prochain sujet de votation sur les PC Familles et la rente-pont AVS. En effet, si le référendum est refusé, et par conséquent le projet du Conseil d'Etat accepté, il sera possible de diminuer le nombre de demandeurs d'aide sociale. Cela permettra de faire sortir environ 1400 familles de l'aide sociale, touchant ainsi 4000 personnes, ou encore de faire sortir 700 chômeurs âgés de l'aide sociale aussi.

²BCC 2010-2011, T. II (N° 9/II), pp. 65-66.

³BCC 2010-2011, T. II (N° 11/II), pp. 252 ss.

En conclusion, le Parti socialiste vous invite bien évidemment à accepter ce préavis, qui est indispensable pour réaliser les tâches futures auxquelles doit faire face le Service social. Encore une fois, nous regrettons que les décisions fédérales impactent directement les finances cantonales et communales.

M^{me} Isabelle Truan (LE) : – La nouvelle Loi sur l'assurance chômage entrera en vigueur le 1^{er} avril prochain et entraînera une augmentation des bénéficiaires de l'aide sociale. Cela contraint la Direction de la sécurité sociale, déjà serrée dans ses bureaux actuels, à trouver des locaux supplémentaires pour installer deux unités de soutien aux nouveaux requérants du revenu d'insertion, estimés à 500, en plus des 300 nouveaux déjà reçus. Ces locaux seront composés de salles d'accueil, de salles de cours et d'information ou nécessaires à des ateliers de recherche d'emploi et de logement, ainsi qu'à des surfaces de dépôt pour les archives. Au total, un peu moins de 1000 m².

Actuellement, la Direction ne dispose pas de cette surface. J'ai pu le constater en tant que commissaire à Finances à la Direction de la sécurité sociale et de l'Environnement, lors de ma visite au mois d'octobre dernier.

Suite au refus par le Conseil communal des locaux à l'avenue de Provence, la Direction a réorganisé la surface en serrant au maximum les places de travail par la pose de galandages afin de gagner de l'espace pour les besoins du moment. Elle a transformé en bureaux ses salles de conférence et de cours, utilisé des locaux non destinés à l'occupation de personnel, et même acheté du mobilier plus compact pour rentabiliser les surfaces. Le moindre recoin a été utilisé et je vous mets au défi de travailler dans de telles conditions. La situation s'annonçant encore plus difficile, il ne reste à la direction que le recours à toute son ingéniosité pour trouver des locaux alliant économie des coûts et efficacité. Il faut rappeler que les espaces qui auraient été dégagés par la réduction des actuels collaborateurs accueillant les chômeurs sont déjà pris en compte dans cette nouvelle réorganisation.

Chacun souhaitant que le Service social soit rassemblé sous un seul toit, ce préavis y répond parfaitement. L'installation des nouveaux bureaux du Service social dans la partie des locaux libérés par le SOI, qui n'est pas accessible au public, permet le rassemblement des services sur le site actuel de la Direction. Nous suggérons même que les 700 m² restants du SOI, qui n'ont pour le moment pas trouvé preneur, et dont le Service du logement devra étudier l'affectation, puissent être attribués au regroupement d'autres unités de la Direction, disséminées alentour.

Les besoins de la Direction étant imminents et pas nécessairement pérennes, il n'est pas raisonnable, dans l'état actuel de la dette, d'exploiter des droits à bâtir pour l'Administration, comme cela a été suggéré. Ces droits doivent être affectés en priorité au logement, dont le besoin est vraiment avéré.

La Commission des finances a étudié avec intérêt ce préavis. Elle l'a amendé en ajoutant les frais de déménagement et l'a accepté. Une partie de LausannEnsemble, dont le PDC, unanimement, soutiendra ce préavis et vous demande de faire de même.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Je ne vais pas traiter des aspects stricts du préavis, mais de l'environnement, puisque l'objet est passé en Commission des finances. Et dire à M. Gaudard que l'addition de propositions inexactes donne quelque chose d'exact à la fin. En effet, la situation est très claire. Supposons que nous vous ayons suivi sur le complexe de l'Arsenic, dont les travaux n'ont pas commencé. Le bâtiment dont vous parlez serait prêt dans quatre ans. Y a-t-il une chance quelconque que cela puisse résoudre un problème qui se pose au mois d'avril? Ensuite, les montants que vous citez correspondent bien sûr aux cinq ans cumulés de loyer. C'est un peu moins impressionnant de parler de plus de Fr. 3 millions dans ce contexte que de faire penser à je ne sais quel auditeur ou spectateur – je sais que certains s'adressent à eux – que des Fr. 600'000.– annuels pendant cinq ans.

Pour le reste, c'est par respect de ce Conseil que la Municipalité n'a pas demandé l'urgence pour le 15 février, parce que ça a passé peu de jours avant en Commission des finances et que ceux qui le voulaient devaient avoir le temps d'étudier le préavis et le rapport de la Commission. Que nous aurait-on dit si nous avions cherché à demander une urgence le soir même où le préavis et le rapport de la Commission étaient distribués?

M^{me} Esther Saugeon (UDC) : – Personnellement, j'abonde dans le sens de M. Gaudard. Ce sont les problèmes financiers qui m'interpellent. Et la précipitation aussi. Nous avons reçu plusieurs demandes d'affilée pour le SOI. C'est ce service qui m'intéresse, pas tellement le Service social.

Crédit supplémentaire avec un dépassement de Fr. 70'000.– : Fr. 20'000.– pour le SOI en 2010, Crédits 2^e série votés le 7 décembre ; 19 janvier, le préavis qui nous occupe. La CoFin a siégé en février. Une demande initiale de Fr. 1'059'500.– et on termine avec une demande de Fr. 1'794'500.–. Soit une différence de Fr. 735'000.–.

J'ai encore une question. Est-ce qu'en votant les amendements prévus dans le rapport de la CoFin nous devons encore subir une demande de crédit supplémentaire ultérieure, comme c'est mentionné dans le rapport-préavis?

M. Alain Hubler (AGT) : – Je constate qu'après le pamphlet et la crucifixion en règle de deux municipaux, M. Gaudard est en pleine forme dans son footing électoral. Malheureusement, il s'est «encoublé» sur un Daniel Brélaz qui, ô miracle, était bref, concis, et qui a réussi à démolir ses arguments l'un après l'autre.

Il y a quelque chose que je ne comprends pas dans ce débat. C'est le fait que le PS n'est pas à une contradiction près. Je

constate que LausannEnsemble est à trois contradictions près. En effet, les trois commissaires, Mettraux... – bon, on peut dire que c'est un PDC et du coup il ne compte pas dans cette logique – mais aussi Cachin et Hildbrand qui sont, eux, du PLR, ont voté ce préavis. Comment cela se fait-il qu'on passe à une abstention unanime du groupe Lausann-Ensemble? J'aimerais bien que M. Gaudard nous explique tout ça. J'ai l'impression qu'il y a soit un peu d'eau dans le gaz, soit que c'est une manœuvre électorale. Si c'est le cas, autant passer au vote le plus rapidement possible. Je remarque aussi que M. Gaudard a parlé d'abstention. Or s'abstenir signifie qu'on ne sait pas, ou qu'on doute. Or, à entendre son discours, il me semblait que M. Gaudard savait très bien ce qu'il pensait. Ou alors, peut-être, ce n'était que de la fiction.

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, direction de la Sécurité sociale et de l'Environnement: – Tout d'abord, je dois reconnaître que M. Gaudard a raison quand il dit que j'aime le bricolage. Il m'a appris à faire les schémas 6 en électricité⁴, et ça a fini par marcher. Merci, Monsieur Gaudard.

En revanche, lorsque le bricolage concerne le service public pour des personnes défavorisées, cela ne me convient pas du tout. Ce bricolage est dû à une décision à laquelle, Monsieur Gaudard, vous avez été partie prenante, en vous opposant, avec une majorité de ce Conseil, au déménagement d'une partie du Service social sur le site de Provence. C'est pour ça que nous bricolons, et pas pour autre chose. Si nous avions fait ce déménagement, nous ne bricolerions pas. Mais je suis d'accord, ce n'est pas tout à fait satisfaisant.

J'ai aussi l'impression, à entendre demander si c'est vraiment urgent, que certains dans ce Conseil estiment que quand il s'agit des prestations pour les pauvres, il n'y a jamais d'urgence. On peut toujours réfléchir, on peut toujours penser à autre chose, on peut toujours examiner de meilleures solutions, on peut toujours dire qu'on construit un immeuble. Ça prend quatre ans, mais ça ne fait rien, on regarde, et on applique une solution transitoire. La Municipalité ne partage pas ce point de vue et je suis particulièrement heureux que nous ayons trouvé cette solution, qui est raisonnable et répond aux demandes qu'avait formulées le Conseil communal lors du débat sur le déménagement à l'avenue de Provence.

Le Service social sous un seul toit, cela signifie 7000 m² de bureaux. Il se trouve, par hasard, que cette surface est disponible aujourd'hui, en ville, dans les anciens bâtiments de La Poste à l'avenue d'Ouchy. Mais ce bâtiment est plus éloigné de Chauderon que ne l'est le site de Provence. Il est hors du périmètre que la commission du Conseil communal avait souhaité tracer pour trouver des locaux pour le Service social. Enfin, le loyer de ce bâtiment est de Fr. 320.– le m², ce qui est nettement au-dessus des limites

⁴ Schéma 6 : moyen permettant d'allumer et d'éteindre une lampe à partir de trois interrupteurs répartis en différents endroits.

admissibles que la commission du Conseil communal avait données. Cela signifierait un loyer de Fr. 2'240'000.– par an. Ce n'est pas rien.

La proposition contenue dans ce préavis est réaliste, elle permet de répondre aujourd'hui à la pression existante. Et je souhaite vivement que ce Conseil communal l'adopte.

M. Daniel Brélaz, syndic: – Une brève réponse à M^{me} Saugeon: entre le moment où le préavis a été édité et la réunion de la Commission des finances, les calculs précis concernant les crédits supplémentaires nécessaires ont été faits et la Commission a pu être informée des montants auxquels elle devait s'attendre sous forme d'un futur crédit supplémentaire. Dans ces conditions, elle a préféré intégrer directement ces montants dans le préavis qui vous est soumis ce soir. Cela signifie qu'ils n'apparaîtront plus sous forme de crédit supplémentaire, parce que nous n'allons évidemment pas vous demander deux fois les mêmes sommes.

M. Guy Gaudard (LE): – Je désire rappeler à M. Hubler que nous ne faisons sans doute pas la même lecture du résultat du vote de la Commission des finances. A ma connaissance, il y a eu une abstention venant de nos rangs.

J'ai été assez clair, j'ai bien dit au début de mon intervention que je ne parlais pas des bénéficiaires de l'aide sociale. Je trouve un peu facile de toucher la corde émotive. J'ai parlé de la façon dont ce préavis a été élaboré. Je prétends, et je continue à prétendre, qu'il était possible de laisser le SOI où il était pendant cinq ans, et de louer les locaux à l'avenue Sévelin 46 pour le Service social – il y a à peine cent mètres de différence entre le bâtiment de Chauderon et Sévelin 46. Je pense que le Conseil communal est suffisamment constructif pour élaborer un projet en cinq ans, faire des propositions pour que le Service social soit réuni sous un seul toit. Mais de grâce, cessons de louer des surfaces qui nous coûtent « la peau des fesses ».

On peut maintenant imaginer, avec ce qui se passe dans le nord de l'Afrique, qu'un conflit se déclenche là-bas, que la crise économique arrive en Europe, que les taux hypothécaires montent, que le taux de chômage augmente et que le nombre de demandes d'aide sociale augmente également. Que va-t-on faire? Peut-être demandera-t-on à Logement et gérances de libérer des surfaces pour louer des locaux ailleurs? Je crois qu'il est grand temps d'aborder le sujet du toit unique pour le Service social, c'est urgent, mais il faut le faire avec réflexion, avec motivation.

J'ai apprécié les réponses du syndic, elles sont très subtiles. J'ai parlé de Fr. 2 millions sur cinq ans. Cela fait Fr. 300'000.– par année, un montant impressionnant sur cinq ans, qui correspond à la durée du bail.

M. Stéphane Michel (Soc.): – Je demande le vote nominal.

Le président: – Est-ce que cinq ou dix conseillers suivent cette proposition pour le vote? C'est le cas. Nous n'y

sommes pas encore, mais le moment venu, nous procéderons à un vote nominal des trois conclusions, successivement.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE) : – Je n'ai pas l'habitude de prolonger les discussions. Je regrette toutefois l'intervention de M. Hubler, dont j'apprécie parfois l'humour. En l'occurrence, cela m'offusque qu'il ne lise pas, ou pas entièrement, les rapports qu'il cite. En effet, contrairement à ce qu'il a affirmé au micro, je me suis abstenu lors du premier et du deuxième vote de la Commission des finances. Je m'étonne donc qu'il puisse venir sans vergogne raconter des bêtises. Et je ne m'étendrai pas sur les éventuelles divisions qui peuvent exister en notre sein. Cela arrive, je crois, dans les meilleurs groupes. De plus, il ne me semble pas très intéressant de le relever.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Brièvement, à l'intention de M. Gaudard. C'est intéressant: quel que soit l'objet, c'est toujours faux et c'est toujours une autre solution, qui prend cinq ans à mettre en place, qu'il faudrait choisir. C'est une tactique de débat qui en vaut une autre, mais qui est rarement constructive.

En revanche, ce qui est sûr, c'est que les crises économiques coïncident très, très, très rarement avec une augmentation massive du taux hypothécaire.

Le président : – La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée, la discussion est close. Nous allons procéder au vote, un vote nominal. Une question se pose cependant: la Commission a voté en bloc les trois conclusions, amendées, avec l'amendement. Si vous êtes d'accord, nous ferons de même. Je ne vois pas d'opposition.

Monsieur le rapporteur, veuillez nous communiquer la détermination de la Commission des finances.

M. David Payot (AGT), rapporteur : – Les lecteurs attentifs du rapport et du rapport-préavis auront sans doute noté que c'est bien la conclusion 3 qui a été amendée pour y ajouter les montants qui nous ont été communiqués par les services pour les frais de déménagement, augmentant le crédit de Fr. 1'059'500.– à Fr. 1'794'500.–. Cet amendement a été accepté par 12 oui et 1 abstention. Les conclusions ont été adoptées dans les mêmes proportions.

Le président : – Nous allons donc voter électroniquement, à l'appel nominal, les trois conclusions en bloc, dont la conclusion 3 amendée. M^{mes} et MM. les conseillers qui acceptent ces trois conclusions, dont la conclusion amendée, votent oui. Celles et ceux qui les refusent votent non.

(Le vote est ouvert, puis clos.)

Vote nominal

Oui : Ansermet Eddy, Bergmann Sylvianne, Bettens Jean-Charles, Biéler Benoît, Bonnard Claude, Brélaz-Buchs

Marie-Ange, Cachin Jean-François, Cavin Yves-André, Chappuis Gérard, Chautems Jean-Marie, Chollet Jean-Luc, Clivaz Philippe, Crausaz Mottier Magali, Da Silva Adozinda, Doepper Ulrich, Dolivo Jean-Michel, Ferrari Yves, Fiora-Guttmann Martine, Frund Sarah, Gazzola Gianfranco, Ghelfi Fabrice, Graber Nicole, Grin Nicole, Germond Florence, Guidetti Laurent, Hubler Alain, Huguenet François, Litzistorf Spina Natacha, Mach André, Marion Axel, Marti Manuela, Martin Olivier, Mayor Isabelle, Mettraux Claude, Meylan Gisèle-Claire, Meylan Jean, Meystre Gilles, Michaud-Gigon Sophie, Michel Stéphane, Mivelaz Philippe, Müller Elisabeth, Nsengimana Nkiko, Oppikofer Pierre-Yves, Ostermann Roland, Pache Denis, Pain Johan, Payot David, Perrin Charles-Denis, Philippos Roland, Pitton Blaise Michel, Rastorfer Jacques-Etienne, Resplendino Janine, Rossi Vincent, Ruf Florian, Ruiz Rebecca, Ruiz Vázquez Francisco, Salzmann Yvan, Santschi Pierre, Schlachter Thomas, Schlienger Sandrine, Tétaz Myriam, Trezzini Giampiero, Truan Isabelle, Tschopp Jean, Voutat Marlène, Wermelinger Elisabeth, Zürcher Anna.

Non : Abbet Raphaël, Calame Maurice, Saugeon Esther.

Abstentions : Bérard Marlène, Blanc Mathieu, Fracheboud Cédric, Gaudard Guy, Gebhardt André, Graf Albert, de Haller Xavier, Hildbrand Pierre-Antoine, Longchamp Françoise, Pernet Jacques, Schaller Curiotto Graziella, Voiblet Claude-Alain.

Le président : – Avec 67 oui, 3 non et 12 abstentions, vous avez accepté les conclusions de ce préavis.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2011/8 de la Municipalité, du 19 janvier 2011 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la conclusion par la Municipalité d'un bail à loyer pour entrer en jouissance de locaux supplémentaires sis à rue de Sévelin 46 pour les besoins du Service d'organisation et d'informatique ;
2. d'approuver le projet d'installation d'unités du Service social ainsi que d'autres services de l'Administration communale présentant des besoins avérés voire urgents dans les locaux libérés par le SOI à Chauderon 9, selon planification approuvée par la Municipalité ;
3. d'octroyer à la Municipalité un crédit spécial net de fonctionnement pour l'exercice 2011 de Fr. 1'794'500.–, montant à porter en augmentation des rubriques suivantes (dépenses sur 10 mois):

3302.301	Traitements	Fr. 43'500.–
3302.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 2'700.–
3302.304	Cotisations à la Caisse de pensions	Fr. 8'300.–
3302.312	Eau, énergie et chauffage	Fr. 82'500.–
3302.313	Marchandises	Fr. 5'000.–
3302.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 658'500.–
3302.316	Loyers et redevances d'utilisation	Fr. 451'500.–
3302.490	Imputations internes (loyer)	Fr. 317'000.–
1500.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 470'000.–
1500.318	Autres prestations de tiers	Fr. 15'000.–
6302.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 57'500.–
6302.390	Imputations internes (loyer)	Fr. 317'000.–

Le président : – Nous poursuivons avec le point R7, postulat de M. Maurice Calame et consorts, «Construire un quartier de forte densité en transformant et en remplaçant les bâtiments du quartier des SI. Demande d'une étude d'un plan partiel d'affectation». J'appelle à la tribune M. Jean Meylan, président rapporteur de la commission.

Postulat de M. Maurice Calame et consorts :
«Construire un quartier de forte densité en transformant et en remplaçant les bâtiments du quartier des SI. Demande d'une étude d'un plan partiel d'affectation»⁵

Rapport

Membres de la commission: M. Jean Meylan (Soc.), rapporteur, M. Eddy Ansermet (LE), M. Maurice Calame (LE), M. Gérard Chappuis (Soc.), M. Guy Gaudard (LE), M. David Payot (AGT), M. Roland Rapaz (Soc.), M. Vincent Rossi (Les Verts), M. Thomas Schlachter (Les Verts).

Municipalité: M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

Rapport photocopié de M. Jean Meylan (Soc.), rapporteur : – La commission s'est réunie le 4 juin dans la salle 368, rue du Port-Franc 18.

Elle était composée de MM. Eddy Ansermet (remplaçant Olivier Martin), Gérard Chappuis, Maurice Calame, Guy-Pascal Gaudard, David Payot, Roland Rapaz, Vincent Rossi, Thomas Schlachter ainsi que Jean Meylan à titre de rapporteur.

⁵BCC 2009-2010, T. II (N° 12/I), p. 362; *idem*, T. II (N° 13/I), pp. 392-393.

La commission était assistée dans son ouvrage par M. Olivier Français, directeur des Travaux, accompagné de MM. André Baillet, adjoint au chef du Service d'urbanisme, et Jacques Andrist, adjoint administratif audit service, qui a pris les notes de séance, ce dont nous le remercions.

Le postulant présente d'abord les grandes lignes de son initiative, rappelant que la Ville est propriétaire d'un îlot de dix immeubles dans cette partie de Chauderon, ce qui pourrait permettre de faire un quartier de forte densité dans cet espace, bien desservi par les transports publics. Il y a aussi la possibilité d'établir une liaison entre les parties basse et haute du site, à l'image des Terreaux.

Le postulant demande une étude, commençant par un PPA de forte densité. Les architectes pourront ensuite imaginer les perspectives qu'offre le site avec des jardins dans la pente, sur les toits plats par exemple.

De la discussion subséquente ressortent les principales questions ou remarques suivantes :

– Avec ce postulat, les services de la Ville pourraient faire valoir leurs besoins sur ce site qui ne manque pas de charme: mais, on se doit d'éviter de faire un seul bloc, comme à l'Athénée–Caroline par exemple.

– Information à propos du parcellaire de la zone: les SI occupent les numéros 23–25 du chemin de Boston, eau-service les 36 et 38, ainsi que les parcelles correspondantes sur l'avenue de Genève. A noter que les bâtiments sur la partie haute sont en note 3 au recensement architectural. Ce milieu bâti va rendre délicates les interventions sur le chemin de Boston, ce dont le postulant est conscient mais qui estime que l'on ne pourra pas conserver en ville tout ce qui est classé en note 3: pour le chemin de Boston, on doit pouvoir trouver des solutions adaptées. Est par ailleurs soulignée l'importance d'une mixité, associant logement et Administration, voire artisanat.

– Les bâtiments concernés étaient voués à l'habitation avant d'être occupés par les SI. Ne pourrait-on les réaffecter à l'usage antérieur, voire à d'autres services communaux recevant du public, et déplacer les SI hors de ce plein centre ville à Pierre-de-Plan par exemple ?

M. Français dit que cette solution est étudiée et en cours de concrétisation pour les SI. Par ailleurs, il prend note de l'ouverture manifestée à un examen des bâtiments en note 3 ainsi qu'au souhait de mixité des affectations. Une piste est aussi d'envisager la partie sud de l'avenue de Genève en face du site proposé, et de permettre une autre répartition des affectations, avec par exemple l'Administration au sud. Une des premières questions des études à entreprendre sera de définir un périmètre de PPA cohérent, ou peut-être deux PPA.

Dite extension de la zone de référence rencontre l'aval positif de la commission, avec recommandation d'approche circonspécte.

– Est évoquée la problématique des jardins à cet endroit, en référence à d'autres vécus à l'avenue de France ou au Mont-d'Or. M. Français explicite les deux cas mentionnés et déclare que, pour le présent postulat, il faudra être attentif à certains aspects patrimoniaux et avancer avec précaution. Un commissaire estime, pour sa part, qu'il y a assez de place pour maintenir les jardins existants et faire le projet autour.

– A la question des délais pour entreprendre les études, M. Français observe que ce n'est pas un dossier facile, qui implique par ailleurs une information suivie du Conseil communal sur le but à poursuivre, la méthode employée et les moyens requis. On peut toutefois estimer que le préavis pourrait être prêt dans une année.

La discussion terminée, la commission vote à l'unanimité la transmission du postulat à la Municipalité.

Le président : – Monsieur Meylan, avez-vous un commentaire à ajouter à votre rapport ?

M. Jean Meylan (Soc.), rapporteur : – Non, Monsieur le Président.

Le président : – J'ouvre donc la discussion sur ce postulat. La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est donc close.

Monsieur le rapporteur, veuillez nous lire la détermination de la commission.

M. Jean Meylan (Soc.), rapporteur : – La commission a voté à l'unanimité la transmission du postulat à la Municipalité.

Le président : – Nous voterons à main levée. M^{mes} et MM. les conseillers qui acceptent la transmission de ce postulat à la Municipalité l'expriment en levant la main. Oppositions ? Abstentions ? Avec 4 oppositions et 7 abstentions, vous avez accepté la transmission de ce postulat à la Municipalité.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le postulat de M. Maurice Calame et consorts : « Construire un quartier de forte densité en transformant et en remplaçant les bâtiments du quartier des Services industriels. Demande d'une étude d'un plan partiel d'affectation » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Le président : – Nous prenons le point R10, pétition de M. Basile Zweifel (1 signature) demandant que Lausanne élabore un concept deux-roues sous le contrôle du Conseil communal. J'appelle à la tribune M. Jean-Charles Bettens, rapporteur pour la Commission des pétitions.

Pétition de M. Basile Zweifel (1 signature) concernant les deux-roues en ville de Lausanne⁶

Membres de la commission : Commission permanente des pétitions.

Municipalité : M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux, représenté par M. Alain Gonin, chef de division Routes et mobilité.

Rapport photocopié de M. Jean-Charles Bettens (Soc.), rapporteur : – La Commission s'est réunie le 11 juin 2010. Elle était composée de M^{mes} Sandrine Schlienger, présidente, Marie-Ange Brélaz-Buchs et Evelyne Knecht, de MM. Jacques Pernet, Jean Meylan, Nkiko Nsengimana, Francisco Ruiz-Vázquez et Jean-Charles Bettens, rapporteur. M^{me} Adozinda Da Silva et M. Xavier de Haller étaient excusés. En l'absence de M. Olivier Français, conseiller municipal et directeur de Travaux, retenu par d'autres obligations, la Municipalité était représentée par M. Alain Gonin, chef de division Routes et mobilité. Prise des notes de séance par M. Frédéric Tétaz, secrétaire par intérim de la Commission, que nous remercions.

En préambule, il est constaté que le pétitionnaire n'est pas présent, bien qu'ayant été dûment convoqué par courrier à l'adresse indiquée sur sa pétition. La poste n'ayant pas trouvé le destinataire à cette adresse, la lettre est venue en retour. Des recherches effectuées auprès du Contrôle des habitants ont révélé que M. B. Zweifel n'y était pas inscrit. De même, une visite *in situ* par un des commissaires a confirmé que cette personne ne figurait pas à l'adresse mentionnée. Décision est prise de traiter cette pétition en l'absence du pétitionnaire.

On peut admettre que la pétition de M. B. Zweifel découle d'une réaction aux intentions de la Municipalité de supprimer le parking deux-roues sis à la place Pépinet, projet révélé par un article paru dans *24 heures* du 8 décembre 2009. Le pétitionnaire dit notamment « Je pense que la Municipalité commet une grosse faute en supprimant les places deux-roues en ville », ce qui l'incite, par voie de pétition, à demander que « Lausanne cesse de diminuer le nombre des deux-roues en ville et que Lausanne élabore un concept deux-roues sous le contrôle du Conseil communal ».

Le représentant de la Municipalité s'exprime et dit que la question a déjà été traitée en 2006 par un postulat de M. Alain Bron intitulé « Pour une politique de stationnement

⁶BCC 2009-2010, T. II (N° 9/I), p. 8.

des véhicules à deux roues»⁷ et en 2010 par une interpellation ordinaire de M. Vincent Rossi intitulée «Deux-roues motorisés: quelle politique de stationnement la Municipalité suit-elle? Exemple de la place Pépinet»⁸. Il indique que la police n'aime pas trop quand les parkings deux-roues sont installés dans des zones piétonnes. Régulièrement, au fur et à mesure que la Ville se remodèle, une réflexion a lieu sur l'emplacement des parkings. La suppression de 46 places deux-roues motorisés de la place Pépinet a été décidée pour le bien des piétons. En compensation, 31 places seront créées à la place Centrale et 24 nouvelles à la rue du Grand-Chêne. Les racks vélos restent à leur emplacement.

Un commissaire fait remarquer que la pétition demande autre chose que le simple rappel de l'affaire du parking de la place Pépinet, à savoir que le pétitionnaire souhaite l'élaboration d'un concept deux-roues. De l'avis de la plupart des commissaires, les réponses aux demandes du pétitionnaire figurent dans les réponses municipales au postulat et à l'interpellation susmentionnés.

Après délibérations, la Commission des pétitions passe au vote et, à l'unanimité des membres présents, se prononce pour le renvoi de la pétition à la Municipalité pour étude et communication.

Le président: – Monsieur le rapporteur avec-vous un commentaire à ajouter à votre rapport?

M. Jean-Charles Bettens (Soc.), rapporteur: – Aucun, Monsieur le Président.

Le président: – J'ouvre la discussion.

Discussion

M^{me} Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts): – Nous avons recherché par divers moyens le pétitionnaire, M. Basile Zweifel, en allant dans son quartier. Il n'y est pas. Il n'est pas non plus au Contrôle des habitants. Mais le plus important est que nous avons déjà traité du même sujet. Le Conseil communal a renvoyé exactement la même pétition avec la même demande à la Municipalité pour étude et communication. C'est pourquoi je vous propose d'adopter mon amendement.

Amendement

Le Conseil communal classe la pétition de M. Basile Zweifel selon l'art. 73 du Règlement du Conseil communal de Lausanne.

Le président: – Nous sommes donc en présence d'un amendement à la conclusion de la Commission. Il demande le classement de cette pétition, avec l'argument que nous avons déjà... (*Brouhaha, M^{me} Brélaz-Buchs parle hors micro.*) Madame Brélaz-Buchs, vous avez un micro.

⁷BCC 2006-2007, T. I (N° 4), p. 205; *idem*, T. I (N° 9), pp. 881-882.

⁸BCC 2009-2010, T. II (N° 9/I), p. 13; *idem*, T. II (N° 18/I), pp. 811 ss.

M^{me} Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts): – Nous avons déjà traité exactement le même sujet. Le Conseil communal l'a renvoyé à la Municipalité pour étude et communication au mois de février 2010.

Le président: – Le sujet a déjà été traité. La parole n'est plus demandée, la discussion est close. Je vous propose de voter de la manière suivante: après avoir entendu les déterminations de la Commission des pétitions par la voix de son rapporteur, voteront oui ceux qui suivent la détermination de la commission, voteront non ceux qui soutiennent l'amendement. Cela vous convient-il?

Monsieur le rapporteur, veuillez nous communiquer la détermination de la Commission des pétitions.

M. Jean-Charles Bettens (Soc.), rapporteur: – Un peu d'humour tout d'abord: à ce jour, on n'a toujours pas retrouvé Basile, malgré toutes les recherches. Cela dit, la Commission a décidé à l'unanimité le renvoi de la pétition pour étude et communication.

Le président: – Nous voterons à main levée, et je vous demanderai de garder vos mains levées suffisamment longtemps s'il y avait un problème de comptage. M^{mes} et MM. les conseillers qui acceptent de suivre la conclusion de la Commission des pétitions de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication voteront oui. Je demanderai ensuite à ceux qui souhaitent le classement de cette pétition de voter lorsque je demanderai le non. M^{mes} et MM. les conseillers qui acceptent de suivre la conclusion de la Commission des pétitions de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication l'expriment en levant la main. Vingt voix soutiennent cette transmission. Celles et ceux qui souhaitent le classement de cette pétition l'expriment en levant la main. Celles et ceux qui s'abstiennent? Une majorité souhaite le classement de cette pétition. Il en sera fait comme vous le souhaitez, cette pétition est classée.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la pétition de M. Basile Zweifel (1 signature) concernant les deux-roues en ville de Lausanne;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

de classer cette pétition, en vertu de l'article 73 *litt. d*) du Règlement du Conseil communal.

Le président: – Nous poursuivons avec le point R12, motion de M^{me} Elisabeth Müller: «PPA Front Jomini:

pour plus de participation!». J'appelle à la tribune M^{me} Françoise Longchamp, présidente rapportrice de la commission.

Motion de M^{me} Elisabeth Müller :
«PPA Front Jomini : pour plus de participation !»⁹

Rapport

Membres de la commission: M^{me} Françoise Longchamp (LE), rapportrice, M. Raphaël Abbet (UDC), M. Jean-François Cachin (LE), M. Gérard Chappuis (Soc.), M. Laurent Guidetti (Soc.), M. Alain Hubler (AGT), M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts), M^{me} Isabelle Truan (LE), M^{me} Elisabeth Wermelinger (Soc.).

Municipalité: M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

Rapport photocopié de M^{me} Françoise Longchamp (LE), rapportrice: – La commission s'est réunie le jeudi 8 juillet 2010 à 10 h 00 dans la composition suivante: M^{mes} Elisabeth Müller, Isabelle Truan, Elisabeth Wermelinger, Françoise Longchamp (rapportrice), et MM. Raphaël Abbet, Jean-François Cachin, Gérard Chappuis, Laurent Guidetti et Alain Hubler. M. François Huguenet était excusé.

La Municipalité et l'Administration étaient représentées par: M. Olivier Français, conseiller municipal, directeur des Travaux, M. André Baillot, adjoint au chef du Service d'urbanisme (Travaux), M^{mes} Valérie Devallonne, architecte, cheffe de projet, Service d'architecture (Travaux), et Isadora Stauble, adjointe administrative, Service d'urbanisme (Travaux), que nous remercions pour les prises de notes.

Rappel des objectifs de la motion

Considérant d'une part que le projet situé sur un terrain appartenant à la Commune est important et qu'il va altérer considérablement le caractère du quartier, et que d'autre part les habitants d'une commune doivent être étroitement associés aux transformations de leur cadre de vie, la motionnaire demande que, lors de la mise à l'enquête du PPA, des gabarits soient dressés afin que les passants puissent se rendre compte de l'impact des nouvelles constructions sur le quartier. Au cas où cela ne serait pas possible, elle demande que des photomontages détaillés et sans complaisance soient affichés sur place.

D'autre part, s'agissant de la construction d'une tour sur le Front Jomini, abritant des infrastructures hôtelières ainsi que des bureaux et des surfaces commerciales, la motionnaire demande pourquoi un tel choix et si de tels locaux correspondent vraiment à un besoin.

La motionnaire demande également de profiter de la disparition du Front Jomini pour ouvrir le parc, l'agrandir et en faire un bel espace.

Discussion

Il est utile de rappeler que par l'ouverture d'un compte d'attente, le Conseil communal a dûment été informé de la modification structurelle du site de Beaulieu. L'ouverture d'un compte d'attente implique non seulement une demande d'argent mais également la consultation de commissions et la communication des intentions de la Municipalité. Ces intentions se sont traduites par une demande formelle du Conseil communal de revoir le Front Jomini et d'organiser un concours d'architecture.

Il faut également rappeler qu'un débat a eu lieu lors de la prise en considération du postulat de M. Ghelfi et que le préavis N° 2009/31 fait état de la situation qui prévalait en 2008 et en 2009. De nombreuses informations ont donc été données par les différents préavis.

Beaulieu a demandé qu'une hôtellerie de proximité soit construite afin que le personnel de montage et de démontage des stands ainsi que les participants aux foires puissent trouver à se loger sur place. Selon la notion qualitative dans l'hôtellerie, cela correspond à un hôtel de deux ou trois étoiles.

D'après les professionnels de l'hôtellerie, pour garantir la viabilité d'un hôtel, il faut qu'il ait une capacité de l'ordre de cent dix à cent trente chambres, ou appartenir à une chaîne hôtelière. Dans notre région, il y a une demande forte de ce type d'hôtels mais également de quatre étoiles ainsi que des résidences pour des séjours de plus longue durée.

Dans un premier temps, un concours d'investisseurs a eu lieu et la meilleure offre prix/programme a été retenue. Dans la deuxième phase, concours d'architecture, l'aspect foncier a été revu.

Selon l'exposé des motifs du projet de décret cantonal N° 190 de mai 2009, la Fondation de Beaulieu a l'obligation de refaire les halles sud.

Parmi une vingtaine de projets, le jury du concours a retenu celui de la tour du Bureau d'architecture Pont 12. Le résultat du concours a fait l'objet d'une présentation publique à Beaulieu durant le mois d'octobre 2008.

Les activités qui seront développées dans la tour seront discutées au Conseil communal qui devra se déterminer sur l'affectation des surfaces plancher de la tour: surfaces hôtelières, logement, activités de bureaux. Ces activités multiples ont été mises à l'enquête. Les riverains ont fait des suggestions et des remarques sur l'implantation de la tour par rapport à la rue et au quartier de la Pontaise.

Pour l'information au public, six soirées ont été organisées, deux distributions d'informations ont été faites à la population.

⁹BCC 2009-2010, T. II (N° 14/I), p. 456; *idem*, T. II (N° 17/II), pp. 745-746.

Lors de la mise à l'enquête, la Municipalité avait émis la volonté de poser des gabarits, ce qui s'est révélé impossible. Une autre idée était de poser des ballons, ce qui était également infaisable à cause de la présence des grues. D'où l'idée des photomontages, parus notamment dans la presse.

Dans sa motion, la motionnaire se réfère à une Convention datant de 1883 par laquelle la Commune de Lausanne s'était engagée à ne pas utiliser les terrains, occupés actuellement par le Comptoir suisse, en dehors du service public.

Pour clarifier la situation et faire taire une rumeur, il est utile de procéder à un retour sur l'Histoire. (Des informations sur l'historique foncier du Domaine de Beaulieu ont été jointes aux notes de séance.)

En 1883, afin de trouver une solution à de nombreux litiges et mettre un terme aux difficultés et obligations liées aux frais d'établissement et d'entretien de la ligne de tir de la Pontaise, le Grand Conseil prononce le rachat par la Commune de Lausanne du Domaine de Beaulieu.

A titre accessoire, la Commune prend l'engagement vis-à-vis de l'Etat de Vaud de conserver à la «place», son caractère de propriété nationale, c'est-à-dire une place destinée aux fêtes et aux réunions publiques.

Par acte du 1^{er} mai 1894, la Commune de Lausanne, en tant que propriétaire, et conformément à l'engagement qu'elle a pris avec l'Etat de Vaud par acte de 1883, a grevé le Domaine de Beaulieu de la servitude suivante :

Extrait de la servitude :

« ... les immeubles de la Commune de Lausanne sont assujettis en faveur du Public à une servitude consistant dans l'obligation de conserver à la Place de Beaulieu son caractère de propriété nationale.

Cette servitude s'exerce dans les limites et en conformité du § d d'un acte de cession reçu Alexis Rossier notaire le 31 décembre 1883, passé entre l'Etat de Vaud et la Commune de Lausanne... »

A l'introduction du Registre foncier fédéral, cette servitude a été réinscrite le 21 novembre 1949.

Cette servitude de droit privé sera radiée par réquisition signée par la Commune et l'Etat le 16 novembre 1984.

Quelques commissaires ont salué la motion qui ouvre le débat notamment sur l'aménagement du territoire lausannois et régional, mais regrettent qu'elle vienne trop tard puisque l'enquête publique est close. Certaines des questions posées dans la motion auraient dû faire l'objet d'une interpellation urgente fin avril.

Le développement de l'accueil touristique et la création d'un grand espace public sont salués par la majorité des commissaires. Concernant ce dernier point, une commis-

saire souligne que par le projet retenu, le parc sera plus ouvert qu'actuellement, ce qui incitera certainement plus de monde à s'y rendre. Pour elle, la participation des habitants du quartier aux différentes séances d'informations a été exemplaire.

Plusieurs commissaires se demandent si le but poursuivi par la motionnaire n'est pas de s'opposer à la construction d'une tour et d'un hôtel.

Concernant la demande de la motionnaire de connaître les besoins en infrastructures attribués à l'hôtellerie, à la restauration, ainsi qu'aux bureaux et aux surfaces commerciales, il convient de rappeler que les statistiques fédérales, cantonales et communales ont été transmises en juin dernier. Le Conseil communal a reçu récemment les statistiques lausannoises. Les services de la Ville sont à l'origine de ces informations. La Confédération demande chaque année un état de l'équipement de la Ville.

A la remarque de la motionnaire qui estime qu'il est anormal que de nombreux commerces soient vacants, il lui est répondu que le taux de vacance est extrêmement bas à Lausanne: moins de 2% pour les locaux commerciaux et inférieur à 1% pour les logements.

Concernant le nombre d'oppositions au PPA, le tableau de synthèse communiqué à la Municipalité fait état de trois cent cinquante-six oppositions recevables, comportant une trentaine de points, par ex. architecture, problématique du parc, problématique de convention (voir plus haut), de l'énergie, de l'intégration, du trafic (places de parc).

Vote de la commission

Par 7 non, 1 oui et 1 abstention, la prise en considération de la motion est rejetée.

Le président : – Madame Longchamp, avez-vous un commentaire à ajouter à votre rapport ?

M^{me} Françoise Longchamp (LE), rapportrice : – Non, Monsieur le Président.

Le président : – J'ouvre la discussion sur cette motion.

Discussion

M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts) : – La Municipalité a décidé d'affecter la parcelle dite «Front Jomini» à des activités hôtelières, administratives et à du logement. Sur quelles bases la Municipalité a-t-elle fait son choix ? Une chose est sûre, il ne s'agit pas d'une condition posée par la société Foire Suisse pour reprendre Beaulieu.

Il y a certainement un besoin en logements à Lausanne. Mais je me demande si cela est aussi vrai pour les infrastructures hôtelières et les surfaces administratives. Les hôtels sont nombreux dans notre ville. Selon le service

cantonal de statistiques, le SCRIS, le taux d'occupation des chambres d'hôtel à Lausanne est d'environ 50 %, ce qui est plutôt inférieur à ce que l'on trouve dans d'autres grandes villes suisses. Dans le journal *24 heures* du 1^{er} mai 2010, M. Brunetti, président d'Hôtellerie Lausannoise, s'exprime sans enthousiasme excessif quant au projet Taoua. Il craint une éventuelle suroffre.

Qu'en est-il des bureaux ? On ne dispose pas, comme c'est le cas pour les logements, du nombre relatif de bureaux vacants à Lausanne. On ne trouve, sur les sites du SCRIS et des moteurs de recherche spécialisés, que des données absolues et non exhaustives. On notera pourtant que dans le World Trade Center et dans la tour Galfetti, à Chauderon, plusieurs centaines de m² de bureaux sont à louer. L'immeuble de la Banque cantonale vaudoise à Bel-Air abrite une braderie. La tour Bel-Air se vide pour cause de rénovation et le bâtiment de La Poste à l'avenue d'Ouchy n'a pas encore de locataires.

Dans ces conditions, je pense qu'il est indispensable que les conseillers communaux disposent de données précises quant aux besoins en infrastructures hôtelières et en locaux administratifs à Lausanne avant de se prononcer sur le PPA Front Jomini.

Ce sont les seules demandes de ma motion que je maintiens. Et je vous prie de l'envoyer à la Municipalité sous cette forme partielle.

M. Jacques Pernet (LE) : – M^{me} Müller a dit deux ou trois choses pas tout à fait correctes, ou dont l'interprétation pourrait porter à confusion.

Tout d'abord, vous parlez du taux d'occupation de 50 % des lits. L'usage veut qu'on calcule plutôt le taux d'occupation des chambres. Parce que dans une ville, par opposition à des lieux de séjour pour des vacances, où deux tiers des visiteurs viennent pour affaires, ce sont plutôt les chambres « single » qui sont occupées, ou les chambres doubles occupées par une seule personne. Mais le taux d'occupation des chambres à Lausanne est plus proche de 65 % ou 70 % que de 50 %. Ce qui signifie, si on fait un calcul juste, qu'il y a un manque de lits et de chambres entre le mercredi et le jeudi et peut-être suffisamment de chambres, c'est vrai, pendant les week-ends. Donc c'est faux de dire que les hôtels sont mal occupés.

On peut régulièrement se poser la question s'il y a assez de lits ou de chambres d'hôtel ou s'il n'y en a pas assez dans une ville comme Lausanne. Je vous donne un exemple : Bâle a doublé sa capacité hôtelière en vingt ans et a dépassé Lausanne en taux d'occupation et en nuitées alors qu'elle était régulièrement derrière notre ville. Vous le voyez aussi à Zurich et à Berne. Cela signifie que si on augmente la capacité hôtelière, on observe à assez court terme une augmentation significative du nombre de visiteurs.

D'autre part, Beaulieu, pour pouvoir exister, pour augmenter et mieux utiliser les surfaces à disposition, a besoin de

lits d'hôtel à proximité. C'est un atout et Beaulieu a besoin de cette capacité.

M. Jean-Michel Dolivo (AGT) : – La motion de notre collègue Elisabeth Müller concerne la tour Taoua, sa construction, et ce à quoi cette tour peut bien servir en termes de locaux mis à disposition, si un jour elle est construite. J'aimerais ici décliner mes intérêts : je suis membre du collectif Vinet-Beaulieu, j'habite à l'avenue Vinet. De nombreux habitants du quartier sont opposés, et je le suis aussi, à la tour Taoua. Trois cent cinquante-six oppositions, si je me rappelle bien, ont été formellement déposées.

Cette motion, qui doit à mon avis être transmise à la Municipalité, pose des questions importantes. Quels sont les véritables besoins en matière hôtelière et de surface de bureaux ? Une question doit aussi être posée : quels logements seront construits dans cette tour ? Ce seront certainement des logements de luxe. Vu les coûts de construction, il faudrait savoir si les logements peuvent répondre aux besoins prépondérants de la population lausannoise, c'est-à-dire des logements à des prix abordables.

J'aimerais encore appuyer cette motion en disant que la Municipalité, par rapport à la construction de cette tour Taoua, a mené une politique du fait accompli. Profitant des travaux de reconstruction des halles de Beaulieu, elle a fait voter des crédits pour des travaux de fondations qui vont servir – c'est l'évidence même – à la construction de cette tour Taoua. Il s'agit d'organiser un passage en force, en tout cas contre la volonté de nombreux habitants du quartier.

Les questions posées par notre collègue sont pertinentes. Elles sont surtout décisives au moment où cette question viendra en discussion au Conseil communal. Il s'agira de savoir si cette tour Taoua répond à des besoins existants, sans parler des questions urbanistiques qui sont aussi très importantes mais ne font pas l'objet, en tant que telles, de la motion.

M. Laurent Guidetti (Soc.) : – Au Parti socialiste, nous sommes assez sensibles aux arguments avancés par M^{me} Müller et rappelés par M. Dolivo. En revanche, nous n'en tirons pas la même conclusion. En commission, le travail a été assez bien présenté, nous avons reçu des réponses à nos différentes questions, et aux affirmations contenues dans la motion. En particulier sur le doute qui subsistait quant à la validité de la servitude, en fait radiée en 1984.

Pour les autres questions qui restent en suspens, nous pensons que ce n'est pas le bon moment pour intervenir. Le plan partiel d'affectation répondra à toutes ces questions et le Conseil communal aura à se prononcer à leur propos. Une motion aujourd'hui, alors que le PPA n'en est qu'au stade de l'étude, n'est pas opportune parce que nous devons revenir, dans un deuxième débat, pour la légalisation de ce PPA. Nous considérons cette motion comme trop directive ; elle ne vient pas au bon moment et ce n'est pas le bon moyen. C'est pourquoi nous vous demandons de la

rejeter, tout en revendiquant le droit de nous prononcer – pour ou contre, on le verra bien – en temps utile lorsque le plan partiel d’affectation permettant de réaliser la tour nous sera soumis.

M. Jean-Luc Chollet (UDC): – La Ville et le Canton ont fait un pari sur l’avenir. Un pari loin d’être fou, à Fr. 20 millions chacun. Un pari qui veut consolider Lausanne comme ville de congrès et d’expositions et permettre, par là, de dynamiser notre vie économique. Nous devons y réfléchir, avant d’avoir des réactions qui pourraient paraître celles d’enfants gâtés.

MCH Group, l’actuel exploitant, anciennement Messe Schweiz, a toujours déclaré qu’il pouvait développer Beaulieu même sans Taoua. En revanche, les initiateurs de cette tour – je rappelle que ce sont des capitaux privés – ont déclaré qu’ils n’iraient pas plus loin si le renouvellement de Beaulieu n’était pas décidé. Il est en bonne voie. Donc il faut faire un peu attention avant de bloquer quelque chose qui fait partie d’un ensemble cohérent, qui s’étalera sur cinq ou six ans. Je rappelle que le tourisme d’affaires qui sera dans cette tour, sous forme d’un hôtel, n’engendrera pas de déplacement et de circulation particuliers puisque précisément, et c’est là toute la rationalité du projet, les personnes qui participeront aux différents congrès trouveront à se loger sur place.

Pour le surplus, du logement est aussi prévu. Ce ne sera en effet pas du logement social, bon marché. Même une Municipalité de gauche, que je combats à certaines occasions, a eu la sagesse d’attirer aussi des contribuables qui, par les hasards de la vie, sont aisés, tout en appliquant une politique phare en matière de logements subventionnés à Lausanne par rapport au reste du canton et aux autres villes du canton. Je soutiens cette politique, et j’en suis fier. Ces contribuables représentent une masse dont nous profitons tous.

Je vous invite donc à ne pas réserver un bon accueil à ce que nous propose M^{me} Müller.

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux: – M. Pernet a donné une information. C’est un professionnel. Comme il est, ou était il n’y a pas très longtemps, vice-président des hôteliers suisses, son intervention vaut avis d’expert. J’ajoute une deuxième expertise. Quand il y a eu appel d’offres avec les investisseurs, nous avons exigé que notre partenaire soit hôtelier. Aujourd’hui, nous avons une réponse du monde hôtelier par rapport au programme que nous avons déterminé. Par ailleurs, si MCH n’a jamais dit que c’était une condition, il a toujours dit que c’était un plus d’avoir toute une gamme d’hôtels à proximité du site de Beaulieu. Ce sont quelques compléments d’information par rapport à ce qui a été dit jusqu’à présent.

Cela dit, tout ce projet ne s’est pas créé comme ça, même si l’Exécutif a des idées. Nous avons travaillé pas à pas. Tout a commencé avec des échanges avec la Fondation de Beaulieu, avec MCH, et aussi avec votre avis politique,

puisque, quand il y a eu la démolition urgente du front Jomini, vous avez demandé un concours d’architecture et que ce quartier puisse évoluer à partir de celui-ci. En particulier, il a été demandé à la profession s’il fallait faire une barre ou une tour. Le résultat est celui que vous avez pu voir, puisque vous avez été nombreux à participer aux diverses séances que nous avons organisées, suite au concours ou dans le quartier.

En termes de programmes, il y a eu des prises de position, rares dans ce Conseil, mais qui ont paru dans divers journaux. Vous verrez prochainement que la Municipalité a entendu, au moins en partie, les personnes préoccupées par l’activité à l’intérieur de cette tour. La Municipalité devrait se déterminer prochainement pour que, pendant cette législature encore, vous puissiez vous prononcer sur ce projet dit « Tour Taoua », autrement dit l’urbanisation du site de Beaulieu.

Aujourd’hui, Madame Müller, je peux vous assurer que la demande hôtelière est toujours là, elle a été confirmée par l’investisseur qui a participé au concours. Je vous garantis aussi que la surface en logements est toujours présente, il y a suffisamment de partis politiques qui le demandent. Et les habitants demandent aussi qu’il y ait une pluralité d’activités dans ce quartier, ce qui peut aussi déboucher sur des places de travail. Tout ce programme peut être mis en place dans la tour Taoua et ses annexes. Il a aussi été demandé qu’un lieu public soit aménagé tout en haut de la tour. Nous y répondons aussi dans le texte qui vous sera soumis. Bref, il y aura de la vie dans l’espace que nous vous proposerons.

Ce qui gêne la Municipalité, c’est le caractère de motion de cette initiative. Nous l’avons dit à la motionnaire. Quelqu’un a rappelé aussi, M. Guidetti, je crois, que nous avons donné beaucoup d’informations. Vous les trouvez aussi dans le rapport que vous avez reçu. Ce sera évidemment complété lorsque vous recevrez, tout prochainement, le PPA du front Jomini. Et c’est vous qui vous prononcerez si le projet qui vous est présenté est acceptable ou non, ainsi que les réponses qui vous seront apportées collectivement. C’est important, le nombre de personnes qui font opposition au projet Jomini, c’est une opposition collective, qui se trouve sur un document signé par des habitants. Tous sont de Lausanne, mais tous ne sont pas forcément du quartier. Toute opposition doit être traitée convenablement, et c’est ce que vous ferez prochainement dans ce Conseil.

M^{me} Françoise Longchamp (LE), rapportrice: – J’interviens à titre personnel. J’ai assisté à plusieurs séances d’information à Beaulieu et je n’ai pas fait la même lecture des réactions que M. Dolivo. J’ai constaté qu’une grande partie des personnes présentes et habitant Beaulieu ont manifesté un certain engouement pour cette tour, qui signifie pour eux une redynamisation du quartier.

Voilà ce que je voulais dire. Je ne comprends pas les propos de M. Dolivo. J’ai discuté avec de nombreuses personnes

présentes, qui ont manifesté leur intérêt pour la construction de cette tour.

M^{me} Martine Fiora-Guttmann (LE) : – Pour ma part, je suivrai les recommandations de la commission et je rejeterai la motion, mais j’aimerais apporter quelques rectifications contradictoires. Si je suis d’accord avec le taux d’occupation des chambres donné par mon collègue Pernet, je ne peux en revanche pas le suivre sur le besoin essentiel, à ses dires, de construire aujourd’hui des hôtels. En effet, ce n’est pas d’un hôtel, mais c’est du pluriel qu’il s’agit. Aujourd’hui, avec les hôtels qui vont s’ouvrir ou qui se sont ouverts – je parle d’Ibis, de Möwenpick, et prochainement du Royal Savoy –, il faut être un peu plus modestes que ce que mes préopinants ont bien voulu dire.

M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts) : – Monsieur Pernet, j’ai dit que le taux d’occupation des chambres d’hôtel à Lausanne était d’environ 50%. Je prends ces chiffres du SCRIS, le service cantonal de statistique. Ils doivent être sérieux.

Je voudrais aussi répondre à M. Guidetti. Il me semble que cette motion est très simple. Je demande des documents sur les besoins en chambres d’hôtel pour que les conseillers communaux qui devront se prononcer sur le PPA du front Jomini aient des bases pour prendre leur décision. Je trouve que cette motion, simple, est très opportune.

M^{me} Myriam Tétaz (AGT) : – J’aimerais seulement vous rappeler qu’entre-temps, l’EPFL a un projet de centre de congrès avec hôtel, qui va certainement concurrencer Beaulieu. Il n’est donc pas sûr que nous ayons besoin d’hôtels à Beaulieu et je pense très raisonnable la proposition de M^{me} Müller.

M. Jean-Michel Dolivo (AGT) : – La prise de position de M. Français m’inquiète fortement. Nous allons nous retrouver, on le voit venir, devant un paquet ficelé. C’est-à-dire qu’on nous présentera un projet défini dans toutes ses composantes et on nous dira que c’est à prendre ou à laisser. Ça a malheureusement été la position de la Municipalité pour Métamorphose, en tout cas au début. Ce que demande M^{me} Müller, ce sont des précisions importantes, que nous devons avoir rapidement pour pouvoir juger de la pertinence de certains aspects du projet. Elle ne pose pas la question de la construction en tant que telle de la tour Taoua – il est vraisemblable que La Gauche, POP et SolidaritéS, va s’y opposer –, mais celle de la destination des locaux et de l’utilité des projets présentés actuellement par la Municipalité, c’est-à-dire hôtels, bureaux et logements de luxe. Une étude bien faite sur ces questions devrait ouvrir le débat et serait très utile. Ce ne sont pas les négociations avec les promoteurs immobiliers, la Fondation de Beaulieu ou MCH qui nous permettront d’avancer. Il s’agit de nous demander quels sont les véritables besoins de la collectivité publique et des habitants de Lausanne par rapport à l’éventualité de la construction d’une telle tour à Beaulieu.

Enfin, pour répliquer à M. Chollet : évidemment, ce n’est pas du logement social que nous demandons, ni du logement bon marché. Mais ce sera le contraire : des appartements de luxe. Or aujourd’hui, pour une grande partie des Lausannois, ce n’est pas qu’ils sont incapables de payer tout loyer, mais ils ne peuvent pas payer des loyers qui représentent 25, 30, 35, voire 40% de leurs revenus. Et l’on risque fort de trouver ce type de logements dans cette tour, vu les coûts de construction. Ce n’est pas du tout dans cette direction qu’il faut aller.

Ce sont les raisons pour lesquelles le groupe La Gauche-POP-SolidaritéS soutiendra, en tout cas dans sa majorité, la proposition d’Elisabeth Müller.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Je ne me prononcerai pas sur la motion, mais sur divers éléments, erronés à mon sens, qui se sont glissés dans le débat.

En ce qui concerne l’EPFL et le centre de congrès : un hôtel s’est construit sur Saint-Sulpice, mais ce sont des logements étudiants qui sont prévus autour de ce centre de congrès. Ce n’est pas un hôtel supplémentaire. En plus, toute la gestion de ce centre sera assurée par Foire suisse SA. Ce ne sont donc pas des adversaires, mais des groupes qui cherchent une synergie. C’est important de le préciser au moment où on cherche à dresser tout le monde contre tout le monde.

Ensuite, sur l’aspect hôtelier, même si le chiffre n’est pas définitif, une excellente nouvelle est d’ores et déjà sûre : pour la première fois depuis 1972, le million de nuitées sera dépassé à Lausanne pour l’an passé. Il y avait eu un record avec l’Expo 64. Nous sommes un peu moins loin, mais il y avait aussi des gens le samedi et le dimanche. Lorsque nous discutons avec eux, tous les milieux économiques s’inquiètent de très grandes difficultés pour l’organisation des congrès pendant à peu près la moitié de l’année, à des périodes où il y a saturation. Ce sont des faits que nous entendons depuis des années. Et ce n’est pas la rénovation du Royal Savoy – il existait avant, il n’existe plus pendant quelques temps – et sa remise sur le marché qui va changer cette réalité.

Si on construit une tour à Beaulieu, si c’est ce que décide votre Conseil, Lausanne appliquera une politique globale de logement et pas une politique d’exclusion absolue de tout logement d’un standing un peu plus élevé.

M. Jacques Pernet (LE) : – Je remercie le syndic d’avoir rectifié pour le centre des congrès, je l’aurais fait.

En ce qui concerne les hôtels, à ma connaissance, Madame Müller, le SCRIS ne peut pas vous donner des indications exactes. Lausanne Tourisme a les chiffres exacts pour les taux d’occupation des hôtels, sinon c’est l’Office fédéral de la statistique. D’après moi, le SCRIS se base sur le test conjoncturel qui se fait tous les trois mois. Je siège dans sa commission, et nous avons des données extrêmement

partielles. Mais je peux vous assurer que le taux d'occupation des chambres dépasse de loin les 60%. Je dis que c'est entre 65% et 70% sur l'année.

M^{me} Fiora n'a pas tort. Si on se réfère aux dix dernières années, aujourd'hui le nombre d'hôtels est peut-être suffisant. Mais si on prend les trois dernières années, il ne l'est pas, parce qu'il arrive souvent que Lausanne affiche complet. Cela veut dire qu'il y a une demande. Or nous sommes là, ce soir, c'est le cas de Beaulieu aussi, *to face the future*, c'est-à-dire pour voir l'avenir. Et l'avenir demande que Lausanne ait des capacités d'hébergement de courte durée, donc des hôtels supplémentaires. On peut discuter si ce doit être un hôtel ou des hôtels multiples. Le choix d'hôtels multiples est plus judicieux parce qu'il permet d'accueillir différents types de clientèle. Mais le résultat est le même: que ce soit un grand hôtel trois étoiles, ou un moyen de trois et un grand de quatre, cela revient au même.

M. Olivier Français, municipal, directeur des travaux:

– Les questions que vous posez sont tout à fait pertinentes, mais à l'ouverture d'un dossier, ces questions sont posées. Elles sont portées dans un rapport qui est transmis à l'Autorité cantonale, en l'occurrence. L'opportunité doit être établie. L'Autorité municipale a établi ce document et vous pourrez l'analyser à propos des questions qui ont été posées.

En revanche, M. Guidetti a très clairement dit que la dimension contraignante introduite par M^{me} Müller n'est pas recevable. Si vous voulez des informations sur le parc hôtelier, vous avez entendu M^{me} Fiora, vous avez entendu M. Pernet, vous pourrez entendre d'autres hôteliers. Mais le constat est là, les faits sont là: un parc hôtelier se construit sur le site de l'EPFL. M. le syndic l'a très bien dit, ce sont des hôtels qui fonctionnent assez bien, et qui fonctionneront encore mieux, parce que l'EPFL développe une politique par rapport aux congrès et aux besoins de cette institution pour les congressistes qui viennent sur ce site.

A Lausanne proprement dit, que se passe-t-il? Möwenpick: extension du nombre de chambres. Hôtel Savoy: ce projet gelé plusieurs années est en pleine construction. Il y a même des demandes assez importantes, dont une est sur la table de la Direction des travaux et qui n'a pas encore été transmise à la Municipalité, pour une modification des droits à bâtir actuels. Sur ce site, les grues sont là, le chantier est en route.

Je vous confirme aussi ce que nous dit l'investisseur: il y a des chaînes hôtelières intéressées. D'une part à la poursuite du projet sur Aquaécopôle ainsi que celui de la tour Taoua. C'est la réponse des milieux de l'économie. Donc la réponse, Madame Müller, vous est donnée ici. La dimension quantitative, comme l'a dit M. Pernet, nous confrontera à des problèmes, en tout cas dans la forme où vous la posez.

Sur les autres types d'activités, sur les loyers dans la tour Taoua vous ferez le débat. Mais M. le syndic l'a dit, il y a des loyers différents dans la ville, ils ne sont pas exclusive-

ment réservés à une classe sociale; une distribution est faite, qui dépend évidemment aussi de l'ouvrage. Il est juste, Monsieur Dolivo, qu'en fonction de la typologie des bâtiments, les coûts de construction ne soient pas les mêmes et que les loyers reportés ne le soient pas non plus. Votre question est judicieuse et pertinente et sera traitée dans le cadre du PPA qui vous sera présenté prochainement.

Donc soyez un peu raisonnables, vous pourrez très prochainement reprendre ce débat au sein d'une commission, avoir des informations complémentaires à tout ce qui vous a été dit ce soir. Et vous prendrez votre décision tranquillement au mois d'avril, voire au mois de mai.

M. Alain Hubler (AGT): – Il y a des jours où j'ai l'impression de rêver tout éveillé.

Ce que j'ai entendu dire par M. Français maintenant, et ce que je subodorais au cours de la discussion, c'est, en substance, que la réponse à la motion Müller nous a été apportée par M. Pernet, qui s'y connaît bien en hôtels, et par M^{me} Fiora-Guttmann, qui s'y connaît aussi bien en hôtels, mais qui n'était pas d'accord avec lui. Bon. C'est un détail, mais les résultats obtenus sont un peu contradictoires.

Elle demande quoi, M^{me} Müller, dans sa motion, certes contraignante, en fin de compte? Elle demande des renseignements. Elle demande de l'information sur les besoins en infrastructure hôtelière. Là, tout le monde y va de son petit discours, cite des chiffres plus ou moins vagues puisés dans leur mémoire. Ce n'est pas très sérieux comme travail, ce n'est pas ce que demande M^{me} Müller, qui souhaite obtenir des informations à ce sujet. Elle demande des informations sur les besoins en restaurants et en surfaces commerciales dans le quartier de Beaulieu. Et elle demande les besoins en espaces publics et places de jeu dans ce quartier avant que le PPA sorte, histoire que nous puissions nous préparer à l'analyser sérieusement. Elle demande aussi, accessoirement, dans le corps du texte, la pose de gabarits ou de photomontages lors du PPA. C'est une demande parfaitement légitime. Elle ne demande pas qu'on rase Taoua avant de l'avoir construite, elle demande seulement de l'information. Je ne comprends pas pourquoi la Municipalité trouve cela terriblement contraignant.

Donc personnellement je voterai, et le groupe La Gauche – A Gauche Toute! POP Gauche en mouvement – SolidaritéS (... *il rit...*) votera le renvoi de cette motion à la Municipalité.

M. Nkiko Nsengimana (Les Verts): – Je vois que nous sommes dans un débat de fond. Alors que, comme vient de le dire M. Hubler, la motion est une demande d'information. La question que je pose à nouveau, M. Hubler l'a dit aussi, c'est de savoir si, en votant non, en refusant la motion, nous aurons les informations demandées par M^{me} Müller.

M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts): – J'ai fait plusieurs demandes dans ma motion. Mais les seules que je

maintiens, maintenant, c'est l'information sur les besoins en chambres d'hôtel et en bureaux. Donc je demande la prise en considération partielle de ma motion.

Le président : – Pendant la poursuite du débat, j'examinerai la chose sur le plan réglementaire.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Une motion qui demande des informations, ça s'appelle une interpellation. Eventuellement un postulat, mais en tout cas pas une motion, qui a un caractère éminemment contraignant.

Concernant l'aspect hôtelier, nous ne pouvons pas nous comparer, ni au niveau du volume et des infrastructures congressistes, ni au niveau de l'offre hôtelière, avec Palexpo à Genève. Nous ne nous battons pas dans la même catégorie. On peut comparer avec Montreux. Le Palais des congrès de Montreux, c'est, dans un rayon de dix ou douze minutes à pied, mille chambres d'hôtel. C'est là leur point fort. Ils sont dans un rayon immédiat. Là, ce ne serait pas à dix ou douze minutes, mais à trente secondes à pied.

Monsieur Dolivo, le projet « 3000 logements » a justement la sagesse de prévoir un tiers de logements subventionnés, deux tiers de logements libres. A cela s'ajoutent les travaux qui viennent de se terminer en commission sur la politique immobilière de la Ville de Lausanne. Nous n'avons pas encore passé en plenum, mais je ne vous apprendrai rien en vous disant qu'une des principales avancées de la Municipalité, c'est cette fameuse segmentation du marché. Elle part de la catégorie tout en bas, c'est-à-dire le contrat de confiance pour les bâtiments à démolir, monte à des logements subventionnés avec l'aide à la pierre et l'abaissement du loyer, et pour finir on arrive à des logements de luxe – la Ville en gère – avec des loyers aux prix du marché, c'est-à-dire assez élevés. Cette segmentation fait qu'aucun objet, par principe, ne s'oppose à un autre. En parlant de la politique de la Ville, pour les bâtiments qu'elle possède ou qu'elle gère, je vous rappelle simplement que Taoua se fait avec des fonds privés. Et si elle offre une dizaine ou une vingtaine d'appartements de luxe, pour des gens qui ont une grande capacité contributive, nous ne nous en plaindrons pas. Raison de plus pour nous opposer à la motion Müller. Je l'aurais volontiers acceptée, je le répète, si ça avait été une interpellation.

M. Charles-Denis Perrin (LE) : – Une petite question pour relever le côté pragmatique de toute cette affaire. Les investisseurs vont mettre quelques dizaines de millions de francs. Pensez-vous qu'ils n'ont pas fait leur étude de marché, leur appréciation de la situation, pour définir la part de chambres dans cet hôtel, la part de surfaces de bureaux qu'ils sont susceptibles de louer ? Pour le reste, cela a été un engagement d'y faire aussi du logement. Donc faites-leur confiance, il s'agit de leurs sous, et je ne crois pas qu'ils développeront quelque chose de contraire aux intérêts de la Ville, bien au contraire. C'est un formidable outil de travail. Et c'est un peu comme la poule et l'œuf : on veut développer des activités à cet endroit, et en même temps il faut

y mettre des outils de travail. L'un amène l'autre et le projet qui nous est présenté va dans ce sens. Nous aurons la possibilité de nous exprimer et peut-être d'obtenir des confirmations d'ici là. Vraisemblablement, en fonction des investisseurs et de leurs capacités d'occuper des chambres d'hôtel, le nombre d'étages pourra encore varier, mais c'est au moment du programme que nous pourrions discuter définitivement du mélange de locaux qui seront aménagés dans cette tour.

Je vous invite également à refuser cette motion.

M. Jean-Michel Dolivo (AGT) : – M. Perrin dit des choses tout à fait sensées. C'est clair que les investisseurs ont fait leurs calculs de rentabilité. Mais nous, comme Conseil communal, et la Municipalité, nous ne devons pas réfléchir seulement en termes de rentabilité et de profits privés, mais de ce que cette tour peut amener à la collectivité publique, quelle que soit la rentabilité, très forte, que les investisseurs pourront y trouver. Cela me paraît une discussion importante, pour laquelle il est nécessaire d'avoir un certain nombre de données. La motion que nous demandons de transmettre à la Municipalité attend des données pour que nous puissions réfléchir et discuter sur la question de savoir si, pour la collectivité publique, les Lausannois et les Lausannoises, il y a un véritable besoin en surfaces commerciales et en bureaux nécessitant de construire une telle horreur urbanistique – je le dis aussi – dans le quartier de Beaulieu. C'est la question qui doit être posée.

Monsieur Chollet, vous nous donnez des leçons de règlement. Mais je vous signale qu'on n'accepte pas les interpellations et ensuite qu'à l'article 61 du Règlement du Conseil communal, la motion fait obligation à la Municipalité de présenter une étude sur un objet déterminé, c'est ce qui est demandé, ou un projet de décision du Conseil. Donc une étude peut être demandée par voie de motion, et vous donnez là à tort des leçons à la motionnaire. C'est à juste titre qu'elle a posé ces questions et demande une étude sur les problèmes qu'elle soulève.

Il s'agit donc de prendre en compte cette motion, parce qu'elle doit amener des éléments dans le débat sur la construction ou non de cette tour Taoua et son utilité par rapport aux besoins de la collectivité publique à Lausanne.

M. Yves Ferrari (Les Verts) : – Nous glissons lentement de la motion au projet lui-même... J'entends aujourd'hui la motionnaire dire qu'elle formule plusieurs demandes, mais qu'elle n'en maintient qu'une partie, à savoir les renseignements en termes de besoin. J'ai quelques questions, parce qu'elle demande des informations sur les besoins en infrastructures hôtelières et il y a quelques minutes, elle donnait une réponse. Elle l'argumentait sur la base des chiffres fournis par le SCRIS. Je m'interroge sur ce qu'elle attend réellement comme réponse, étant donné que manifestement elle en a déjà trouvé certaines. Je me demande si les besoins mis en évidence ici ne se retrouvent pas, à ses yeux aussi, dans diverses statistiques. Donc qu'attend-elle par rapport

aux informations qu'elle nous a données? Je continue à considérer cette motion plus comme une volonté claire de bloquer un projet qu'une demande d'information.

M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts) : – Je désire répondre à M. Ferrari. J'ai fait des recherches, en effet, sur les chambres d'hôtel à Lausanne. Je me suis appuyée sur une publication du SCRIS qui datait de 2006. Je présume que les chiffres ont changé, donc nous devrions avoir des données actuelles. En outre, le SCRIS ne publie pas ces brochures chaque année. Puisque nous devons nous prononcer sur un PPA, il faudrait refaire le travail accompli par le SCRIS en 2006.

M. Ferrari me fait un procès d'intention. Quand ils discutent d'un plan partiel d'affectation, les conseillers communaux ont le droit d'être informés sur les besoins en nouveaux locaux. Je trouve cela tout à fait normal.

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :
– M. le syndic complètera mes propos.

Monsieur Hubler, Monsieur Dolivo, vous jouez à quoi? Vous jouez à la montre, ou bien? Soyez sincères: vous jouez à la montre! Vous jouez sur les mots, aussi. Et vous jouez sur la méthode de travail que vous avez adoptée, bref, vous remettez carrément en cause le Règlement. Que dit ce dernier? Tous les conseillers communaux peuvent déposer motions, postulats, interpellations, questions. Si la Municipalité a une question lors du dépôt d'une motion ou d'un postulat, elle demande une commission. Que s'est-il passé avec cet objet? Nous avons demandé une commission. Qu'avons-nous fait? Nous avons répondu aux demandes d'information de la motionnaire. Que voulez-vous de plus? Aujourd'hui, la motionnaire nous demande à nouveau les mêmes choses, qui sont écrites dans son texte. Je relis le texte de M^{me} Müller: «*Je demande les besoins en infrastructures hôtelières et administratives.*» (*Quelques mots inaudibles.*) Maintenant, si vous voulez les dimensions au centimètre carré près, ce n'est pas possible! On vous donne l'état du marché. D'accord? Alors vous pouvez contredire n'importe quel rapport d'audit et d'étude et dans quatre ou cinq ans, vous rediscuterez ce machin et vous direz que de toute façon la banque de données, ce n'est pas la bonne, ce n'est pas la bonne information, etc.

Alors faites preuve d'un peu de raison dans la passion qui vous anime. M. Dolivo l'a dit, pour lui, la tour, c'est une horreur urbanistique. Pour d'autres, c'est un succès urbanistique. Alors laissez le débat se faire, la Municipalité vous présentera ces dossiers, cette étude d'opportunité, ces analyses de besoins, tels qu'ils ont été déposés. Bien après 2006, je peux vous rassurer, Madame Müller, et vous aurez ces informations. Et ne jouez pas sur les mots, Monsieur Dolivo. M^{me} Müller a exprimé plusieurs fois une demande d'information.

Donc sur cette base, il faut être un peu rigoureux sur la procédure. Cette motion a été déposée, des informations ont été données. Des informations complémentaires seront

encore données lors du PPA. Bref, nous considérons avoir répondu, dans l'esprit de ce que demande M^{me} la conseillère communale Müller.

Dès lors nous ne pouvons que vous recommander de ne pas accepter la prise en considération de cette motion, comme votre commission vous le suggère.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Sur l'aspect réglementaire, je n'ai pas grand chose à ajouter. On est en effet plus qu'à la limite pour une motion, parce qu'une étude, c'est plus charpenté qu'une statistique. C'est vrai qu'on joue sur les mots avec cette motion.

Mais ce n'est pas l'aspect que je désire aborder ici. Pour moi, deux choses sont claires. Je siége à Lausanne Tourisme comme représentant de la Ville. Or de manière systématique, du lundi au jeudi, de très nombreux hôtels dépassent 90% de taux d'occupation sur une grande partie de l'année. Par moments, ils sont même pleins. Donc nous sommes à la limite pour de très nombreux événements. Pas ceux du week-end. Ce n'est pas par hasard que les villes européennes proposent des offres exceptionnelles: le week-end, la fréquentation n'y est pas extraordinaire, où que ce soit. Mais pour ce qui nous concerne, du lundi au jeudi, le nombre d'hôtels qui dépassent 90% de taux d'occupation est important. Si les investisseurs veulent se lancer, et si les milieux économiques, en général lausannois, sous réserve d'exceptions, soutiennent cette démarche, c'est parce qu'ils ont l'impression que cela va devenir un facteur problématique, qui le sera d'autant plus que le centre de congrès de l'EPFL sera réalisé et que M. Aebischer espère un congrès important par semaine. Il n'est pas question de construire un deuxième hôtel au dessus de Saint-Sulpice. Donc une bonne partie des visiteurs viendra en ville. Les premiers coups de pioche viennent d'être donnés, pour le centre de congrès, il sera donc là dans trois ans. Et même si nous allons vite, les hôtels construits d'ici là ne seront pas nombreux.

Pour la définition des besoins en locaux et en bureaux administratifs, on sort toujours les fameux cas historiques, la gare CFF. Est-ce que quelqu'un qui a une synergie avec l'exploitation de Beaulieu, parce que ce sont évidemment eux qui vont se mettre dans l'éventuelle tour Taoua si elle se réalise, ira louer les locaux les plus chers de Lausanne, à la gare? Parce que ce serait une bonne synergie et qu'il prendrait plaisir à payer plus cher encore que dans la tour Taoua? Il ira bien sûr à Bel-Air! Galfetti, c'est un peu plus près, mais du point de vue du prix, je ne suis pas sûr que Taoua parvienne à l'égaliser. Parce que les gens qui loueront des bureaux sont essentiellement des gens qui veulent des synergies avec le site, bien sûr. S'il se réalise. Donc les informations demandées sont purement inutiles par rapport à l'objet. Voilà pourquoi, à un moment donné, je me sens obligé de clarifier deux ou trois choses.

M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts) : – Monsieur Français, oui, nous avons reçu des renseignements pendant la séance de la commission sur le statut juridique de cette parcelle.

Mais nous n'avons pas eu d'informations sur les besoins en bureaux et en chambres d'hôtel. C'est cela que je demande, que ce soit joint au plan d'affectation que nous devons étudier.

M. Alain Hubler (AGT) : – Je trouve assez peu élégant, de la part de M. Ferrari, de reprocher à M^{me} Müller d'avoir été chercher elle-même des renseignements dans les documents dont elle dispose. Elle a travaillé et c'est respectable. Bien entendu, elle n'a pas pu avoir toutes les données. Je ne crois pas qu'elle soit statisticienne ou urbaniste, il est donc assez normal qu'elle fasse des demandes pour un travail un peu plus fin.

Non, nous ne jouons pas la montre, Monsieur Français ! D'ailleurs, il y a quelque chose que je ne comprends absolument pas dans votre raisonnement. A croire que le but, c'est de gifler M^{me} Müller pour que sa motion ne soit pas prise en compte. Vous avez dit vous-même que dans le PPA nous aurons tous les renseignements qu'elle demande. Or que demande-t-elle, dans sa motion ? Que « *lors des discussions sur le PPA Front Jomini, les conseillers communaux aient à leur disposition les informations suivantes...* ». Donc vous dites que vous allez faire ce qu'elle demande, mais vous dites aussi qu'il faut refuser la motion. Après le débat sur le nombre de chambres d'hôtel, les 3000 logements, ça allait dans tous les sens, je n'arrive pas à comprendre pourquoi vous dites qu'il faut refuser cette motion en disant en même temps que vous y allez y répondre dans votre PPA.

Enfin, accuser M^{me} Müller de jouer un drôle de jeu, un jeu obscur ou occulte – qui que ce soit qui le dise –, c'est assez mesquin. Parce que s'il y a quelqu'un dans ce Conseil communal qui est intègre, franc et sincère, c'est bien elle.

M. François Huguenet (Les Verts) : – Je désire relever un ou deux points. D'abord, les informations données par la Municipalité en commission : je veux bien, mais ça reste interne à une commission. Je ne veux pas faire injure à M^{me} Longchamp, mais on ne peut pas dire que toutes les informations données par la Municipalité en commission sont arrivées chez tous les conseillers communaux.

Ensuite, ce que demande M^{me} Müller – on peut être pour ou contre, mais c'est une autre question – est de savoir si Beaulieu est le bon endroit pour mettre les infrastructures hôtelières. Et je comprends aussi cette demande comme une étude d'opportunité au sein de la ville de Lausanne. Qu'il faille, d'ici dix ou vingt ans, des capacités hôtelières supplémentaires à Lausanne, tout le monde sera plus ou moins d'accord. Mais faut-il les mettre à cet endroit ? Il est permis de se poser la question. De ce point de vue, je trouve la demande de M^{me} Müller plutôt légitime.

M. Yves Ferrari (Les Verts) : – Interpellé deux fois, je désire donner deux informations.

Je ne remettais pas en cause le travail d'une conseillère communale. Je m'interrogeais sur ce qu'elle souhaitait

connaître, tenant compte du fait qu'elle en sait manifestement déjà beaucoup plus que moi dans le domaine des équipements hôteliers à Lausanne.

M^{me} Müller prétend que je lui fais un procès d'intention. C'est assez faux. C'eût été vrai si j'avais affirmé qu'elle cherchait à bloquer la tour Taoua. Elle peut tout au plus me faire le reproche de ne pas tirer les bonnes conclusions de ce que j'ai dit, d'autant plus que je ne me suis pas exprimé sur le renvoi ou non de sa motion à la Municipalité.

Enfin, pour reprendre les propos de M. Huguenet, cette demande me paraît pour le moins légitime. Avoir des données sur tout ce qui concerne les surfaces de bureaux, les surfaces hôtelières et les locaux mix à disposition pour l'ensemble de la ville et l'ensemble des futurs PPA, de façon à pouvoir les étudier à la lumière de toutes ces informations, me paraît tout à fait correct et justifié. Je soutiendrai si mon collègue fait une demande dans ce sens.

Après ce que j'ai entendu, je me sens un peu écartelé entre la décision de renvoyer cette motion à la Municipalité, vu que celle-ci nous dit indirectement qu'elle va y répondre, et une autre décision partant du fait que la Municipalité répondra. Même si la motion n'est pas renvoyée en tant que telle, elle a déjà abouti à ce à quoi elle devait aboutir, c'est-à-dire que la Municipalité pose une série de questions et y réponde dans le PPA qui nous sera soumis tout bientôt.

Non, je ne fais pas de procès d'intention. Je m'interroge sur les volontés véritables qui sous-tendent cette initiative, d'autant plus qu'elle ne concerne pas l'ensemble de Lausanne, mais spécifiquement le front Jomini.

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – Les propos de M. Huguenet me font réagir. Le propre d'un rapport de commission n'est pas de retranscrire tout ce qui a été dit. Si c'était le cas, on publierait les notes de séance. Un rapport de commission a un autre but.

Puisque j'ai la parole, j'aimerais dire à M^{me} Müller ce nous a été dit en commission : chaque année, la Confédération demande un état des équipements de la ville. Ce sont les services de la Ville qui donnent ces informations, et celles-ci constituent la base des statistiques fédérales, cantonales et communales. Je suis étonnée quand j'entends M^{me} Müller dire que depuis 2006, nous n'avons pas reçu de statistiques lausannoises du SCRIS, puisque quand nous avons siégé, le 9 septembre dernier, nous venions de recevoir les dernières statistiques du SCRIS.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Une précision à propos de l'intervention de M. Huguenet sur la recherche permanente de tous les lieux à Lausanne, c'est-à-dire le Plan directeur hôtelier revisité pour l'éventuelle construction d'un nouvel hôtel dans dix ou quarante ans. La question n'est pas là : vous avez des investisseurs. Un investisseur regarde si un lieu est favorable. Manifestement, les synergies autour de MCH semblent intéressantes à des investisseurs hôteliers.

Ceux-ci ne sont pas intéressés à n'importe quel endroit en ville, par exemple une gadoue, où on décréterait que c'est mieux de construire un hôtel qu'à Beaulieu. De plus, nous ne sommes pas propriétaires de tous les terrains de la ville. C'est sûr que pour le moment, aucun projet clair n'émerge à d'autres endroits, il n'y a pas d'investisseurs qui souhaitent s'installer ailleurs. A un moment donné, face à des investisseurs hôteliers, c'est oui ou c'est non. Il ne s'agit pas de faire une immense étude pendant des années pour imaginer où implanter un hôtel, avec des procédures d'écramages successifs pour, après dix ans, définir un endroit qui n'intéresse aucun investisseur. Malheureusement, ce n'est pas comme ça que fonctionne le marché hôtelier. Même si je ressens bien le besoin de pouvoir que certains conseillers communaux souhaiteraient avoir pour diriger les investisseurs hôteliers où ils le désireraient. Cela ne marchera pas. Il n'y aura simplement pas d'hôtel, si on fait comme ça.

M. Jean-Michel Dolivo (AGT) : – Eh bien, Monsieur Brélaz, vous faites donc confiance aux études des investisseurs privés ! Et c'est bien ce que nous vous reprochons. Nous pensons qu'il y a un autre point de vue à avoir sur l'opportunité, comme l'a dit M. Français, de la construction de la tour Taoua et la destination des locaux... Vous me laissez terminer, s'il vous plaît ! Et c'est le point de vue d'une collectivité publique par rapport aux besoins en termes de chambres et de construction d'hôtels – c'est ce que demande la motion – et de surfaces commerciales. M. Français dit oui, il faut discuter de l'opportunité, c'est un des critères par rapport à un tel projet.

Si vous avez ces études, vous ne craignez rien. Vous répondrez à la motion qui aura été transmise à la Municipalité en même temps que vous présenterez au Conseil communal votre projet de construction de la tour. Je ne vois vraiment pas pourquoi vous refusez de réaliser ces études, qui – vous le dites vous-même et s'il faut vous prendre au sérieux – sont nécessaires pour estimer l'opportunité de construire cette tour avec cette destination en termes de locaux. Je trouve qu'il y a une contradiction dans vos propos. Vous devriez dire : « Oui, vous avez raison, il faut ces études, nous les avons presque terminées, ou nous les avons terminées, et nous vous les présenterons en même temps que le projet de PPA. » Voilà ce que vous devriez dire en tant que Municipalité si vous ne vous contentez pas de faire simplement confiance aux investisseurs privés.

M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts) : – Qu'on soit pour ou contre, et je crois que beaucoup de Verts sont favorables à la construction d'une tour, il n'en demeure pas moins que c'est intéressant d'avoir un état des lieux et des besoins prévisibles pour l'économie et l'hôtellerie lausannoise. C'est tout ce que cette motion demande et c'est ce que M. Dolivo a dit. Ce n'est pas compliqué d'établir cet état des lieux. Toutes les études sont réalisées, semble-t-il, parce qu'en effet, les investisseurs ne vont pas s'engager dans la construction d'une tour sans étude de marché. Et n'attendons pas d'avoir le PPA sur la table, faisons en

sorte de le savoir avant la publication de ce dernier, pour que nous puissions nous prononcer. C'est la demande de M^{me} Müller.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Monsieur Dolivo, tout ce que vous dites sera évidemment traité dans le cadre du PPA. Est-ce opportun ou non de faire ce PPA, c'est la question que le Conseil devra trancher, compte tenu du programme présenté. S'il y a référendum et que c'est tranché contre, le dossier serait classé. Mais ce n'est pas cela qui fera changer d'opinion les investisseurs sur l'endroit où ils pourraient éventuellement investir. C'est tout ce que je voulais vous dire.

D'autre part, les statistiques de Lausanne Tourisme, nous les avons, ce n'est pas un problème. Là où j'en vois un, c'est dans ce fourre-tout de locaux commerciaux inadéquats, qui permettrait de dire par exemple qu'on pourrait obliger à prendre le truc des CFF à la gare de Lausanne, ou d'autres locaux à peu près invendables, en disant que si on n'utilise pas ceux-là, ça ne va pas. C'est bien comme ça qu'a été énoncée la problématique. Je vous ai aussi dit : si l'objet se réalise, ce sera des investisseurs très particuliers qui viendront à Beaulieu dans des locaux commerciaux, parce qu'ils rechercheront des synergies avec le lieu et avec MCH. Evidemment, cela ne les intéressera en aucun cas de venir à Lausanne si c'est pour être à trois kilomètres de là.

M. Alain Hubler (AGT) : – Je demande le vote nominal. Le groupe La Gauche aimerait savoir qui acceptera ou refusera une demande de renseignements qui nous seront de toute façon transmis dans le PPA que va réaliser la Municipalité.

Le président : – Est-ce que cinq conseillers ou conseillères soutiennent cette demande de vote nominal ? C'est le cas, il en sera fait ainsi.

La discussion se poursuit. La parole n'est plus demandée, la discussion est close. Je désire toutefois dire ceci à M^{me} Müller, puisqu'elle nous a interpellés pour savoir si elle pouvait modifier la prise en considération de sa motion : d'après l'article 63 de notre Règlement, c'est la commission qui peut apporter une conclusion modifiée, c'est-à-dire une prise en compte partielle ou entière de l'initiative. Le seul moyen que je verrais, mais je n'en ai jamais eu connaissance, c'est un amendement émanant du Conseil, qu'il faudrait voter, etc. Les juristes pourront compléter, si c'était nécessaire. Je ne vois pas de possibilité pour vous, ici, de modifier les conclusions de la commission.

M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts) : – Est-ce que je peux transformer cette motion en postulat, puisqu'il y a des parties du texte qui ne sont plus valables ?

Le président : – Oui, vous pouvez avant le vote, transformer votre motion en postulat. Tout à fait. Vous n'avez pas besoin d'être soutenue, vous seule pouvez le demander.

Madame Müller, maintenez-vous fermement la transformation de votre motion en postulat ?

M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts) : – Je transforme ma motion en postulat.

Le président : – Tout le monde a entendu? M^{me} Müller transforme sa motion en postulat. Nous allons voter sur la prise en compte d'un postulat. Est-ce que la demande de vote nominal est maintenue? Elle l'est. Donc nous allons voter de manière électronique, en appel nominal, sur un postulat.

Madame la rapportrice, veuillez nous communiquer la détermination de la commission.

M^{me} Françoise Longchamp (LE), rapportrice : – Au sujet de la motion de M^{me} Müller, la commission a refusé sa prise en considération par 7 oui, 1 non et 1 abstention.

Le président : – Il s'agit maintenant d'un postulat, avec le même contenu. M^{mes} et MM. les conseillers qui acceptent la transmission de ce postulat à la Municipalité votent oui. Celles et ceux qui souhaitent le classement de ce postulat votent non.

(Le vote est ouvert, puis clos.)

Appel nominal

Oui : Bergmann Sylvianne, Biéler Benoît, Bonnard Claude, Brélaz-Buchs Marie-Ange, Crausaz Mottier Magali, Dolivo Jean-Michel, Ferrari Yves, Frund Sarah, Gebhardt André, Graber Nicole, Hubler Alain, Huguenet François, Mach André, Mayor Isabelle, Michaud Gigon Sophie, Michel Stéphane, Müller Elisabeth, Nsengimana Nkiko, Oppikofer Pierre-Yves, Ostermann Roland, Pain Johan, Payot David, Resplendino Janine, Rossi Vincent, Santschi Pierre, Schaller Curiotto Graziella, Schlachter Thomas, Tétaz Myriam, Trezzini Giampiero, Voutat Marlène.

Non : Abbet Raphaël, Ansermet Eddy, Bérard Marlène, Bettens Jean-Charles, Blanc Mathieu, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Cavin Yves-André, Chappuis Gérard, Chautems Jean-Marie, Chollet Jean-Luc, Clivaz Philippe, Fiora-Guttmann Martine, Fracheboud Cédric, Gaudard Guy, Gazzola Gianfranco, Gillard Nicolas, Graf Albert, Grin Nicole, Guidetti Laurent, de Haller Xavier, Hildbrand Pierre-Antoine, Longchamp Françoise, Marion Axel, Marti Manuela, Martin Olivier, Mettraux Claude, Meylan Gisèle-Claire, Meystre Gilles, Mivelaz Philippe, Pache Denis, Pernet Jacques, Perrin Charles-Denis, Peters Solange, Pitton Blaise Michel, Ruiz Vázquez Francisco, Salzmann Yvan, Saugeon Esther, Schlienger Sandrine, Truan Isabelle, Tschopp Jean, Voiblet Claude-Alain, Wermelinger Elisabeth, Zuercher Magali, Zürcher Anna.

Abstentions : Da Silva Adozinda, Germond Florence, Ghelfi Fabrice, Meylan Jean, Philippoz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Ruf Florian, Ruiz Rebecca.

Le président : – Avec 45 non, 30 oui et 8 abstentions, vous avez refusé la transmission de ce postulat à la Municipalité.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la motion de M^{me} Elisabeth Müller: «PPA Front Jomini: pour plus de participation!»;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de transformer la motion en postulat;
2. de refuser la prise en considération de ce postulat.

Le président : – Il est 20 h 05, nous interrompons nos travaux. Nous reprendrons à 20 h 30.

La séance est levée à 20 h 05.

La rédactrice

Diane Gilliard
Lausanne

Composition

Entreprise d'arts graphiques
Jean Genoud SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 652 99 65

On s'abonne au

Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16

